L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 AVRIL 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, E. MAREY.
• Rue de Chartres No. 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI 21 AVRIL 1856.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

L'INSCRIPTION ÉLECTORALE.

La loi relative à l'enregistrement des électeurs a été promulguée hier, et le journal officiel a annoncé en même temps la nomination de M. Louis St-Martin au poste de register. Nous ne pouvons que féliciter le gouverneur de son choix; M. St-Martin s'appliquera, nous en sommes persuadés, à remplir scrupuleusement les importants devoirs de sa charge. Nous espérons qu'il organisera immédiatement ses bureaux, afin que les citoyens qui veulent quitter la Nouvelle-Orléans puissent se faire inscrire sans délai.

Quant à la loi, nous l'avons déjà analysée, mais comme elle est extrêmement importante nous croyons devoir remettre sous les yeux du lecteur les principales dispositions de la mesure.

Le *register* enregistrera jour par jour, et à mesure qu'ils se présenteront, les noms et domiciles de tous les électeurs de la ville de la Nouvelle-Orléans. Il n'inscrira que les citoyens qui, en vertu de la constitution et de la loi, peuvent exercer le droit de suffrage. Il consignera dans le registre, en outre du nom et du domicile, la durée de la résidence de l'électeur dans l'Etat, puis dans la paroisse et la circonscription où est fixé son domicile; il établira aussi sa qualité de citoyen né aux Etats Unis ou naturalisé Américain. Dans ce dernier cas, le lieu où la naturalisation a eu lieu et la manière dont elle s'est faite doivent être également indiqués. Chaque électeur signera ou apposera sa marque à côté de l'inscription faite par le register.

Le citoyen naturalisé produira son certificat de naturalisation en se présentant pour se faire inscrire. S'il l'a perdu, il le déclarera sous serment, et il demandera au greffier de la cour où il s'est fait naturaliser un certificat attestant ce dernier fait.

Si celui qui veut se faire inscrire n'est pas né aux Etats-Unis mais qu'il en soit devenu plus tard citoyen, autrement que par la naturalisation directe, soit par la naturalisation de son père, soit par sa résidence dans un territoire cédé aux Etats-Unis, etc., ou toute autre circonstance, il le déclarera sous serment.

La section 5 est ainsi conçue :

Le Register délivrera à chaque citoyen dont le nom aura été inscrit un certificat [illegible] correspondant, sous le rapport du nom, du domicile, de numéro et de date avec le registre matriculaire; et la représentation dudit certificat, si la chose est exigée par les commissaires d'élection établira la preuve complète des faits y contenus, ainsi que du droit de l'électeur à voter dès la date même de l'émission dudit certificat. Mais lorsque le nom de l'électeur se trouvera porté sur la liste qui lui (le Register) est tenu de remettre aux commissaires d'élections, ceux-ci n'auront pas le droit d'exiger la représentation du certificat d'enregistrement. Lorsque lesdits certificats seront délivrés à des citoyens naturalisés, il y sera établi, outre les faits précités, l'époque et le lieu où la naturalisation s'est accomplie, avec indication de la Cour qui l'aura octroyée; et lorsque les pièces de naturalisation ou le certificat du greffier constatant le fait de la dite naturalisation n'auront pas été représentés au Register, ou lorsque la naturalisation elle-même résultera de la loi, le fait en sera établi succinctement, mais avec clarté dans le certificat.

L'électeur qui perdra le certificat qui lui aura été remis par le register, pourra en demander un double à ce dernier, mais il faudra qu'il déclare sous serment qu'il a perdu le premier et ce serment sera inscrit au dos du double.

L'électeur qui changera de domicile devra en avertir le register afin que celui-ci en fasse mention dans le registre et dans le certificat.

L'électeur qui aura perdu son domicile par l'effet de la loi, devra, s'il l'acquiert de nouveau, se faire inscrire comme s'il ne l'avait pas encore été.

Nous citerons textuellement la section 9 :

Lorsque le register refusera illégalement d'enregistrer les noms et domicile d'un électeur qui, en la présence d'un autre électeur, se sera présenté pour se faire inscrire après s'être conformé en tous points aux prescriptions de cet acte, ledit électeur aura le droit de traduire ledit register devant l'une des Cours de District de la ville de la Nouvelle Orléans pour qu'il ait à déduire, dans les trois jours qui suivront la signification du mandat de comparaître, les raisons de son refus de faire ledit enregistrement; et il sera du devoir du juge de connaître sommairement de l'affaire, et alors si de suffisantes raisons ne sont pas déduites, sur la preuve du droit qu'a la partie plaignante de se faire enregistrer, [illegible] ledit juge prononcera en faveur de la partie plaignante, et lancera son mandat contre le register, lui ordonnant d'inscrire le nom et le domicile de la partie plaignante. Il est cependant entendu que aucun mandat de cette nature ne rendra obligatoire l'enregistrement du nom et du domicile de toute personne que ce soit, après la période qui précède la clôture du register ainsi qu'il est prescrit dans la section 10 de cet acte.

Le register ne tiendra point d'inscription pendant les trois jours qui précéderont une élection générale de fonctionnaires pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Section 11 :

Indépendamment du registre matriculaire ci-dessus, et dont il est ci-dessus fait mention, le register en tiendra un index dans lequel il inscrira tous les noms par ordre alphabétique, et il tiendra, en outre, un registre d'arrondissement ou de precinct pour chaque circonscription électorale dans lequel il transcrira du registre matriculaire, en les classant par ordre alphabétique, les inscriptions des votants de chaque circonscription; les dits registres d'arrondissement devront être tenus autant que faire se pourra, jour par jour, d'après le registre matriculaire.

Section 12 :

Le Register devra, dans la matinée même de l'élection générale, et à l'ouverture du poll dans chaque circonscription, délivrer, soit en personne soit par député, aux commissaires d'élection, une copie dûment certifiée, écrite d'une belle main et tirée du registre d'arrondissement, de tous les noms et domiciles des électeurs, tels qu'ils sont inscrits audit registre, et classés par ordre alphabétique, pour l'usage des circonscriptions électorales respectives de la ville, en ayant soin d'y laisser un pouce de marge du côté gauche, où il sera du devoir des commissaires d'élections, quand l'électeur aura voté, de marquer à la marge et en regard de son nom: (voted) voté, d'une écriture belle et lisible. Si le Register manque à ce devoir ou à tous autres des devoirs qui lui sont imposés par cet Acte, il perdra ses émoluments ou frais d'office, ou toute partie desdits émoluments, suivant la gravité de l'acte qu'il aura commis ou omis de faire, qui sera fixée dans tout procès institué contre lui devant l'une des Cours de la paroisse d'Orléans, sur la poursuite de l'avocat général, et au nom de l'Etat de la Louisiane. Mais ledit Register aura droit d'appel à la Cour Suprême de l'Etat; et dans l'intervalle, le Gouverneur pourra suspendre de ses fonctions et nommer un substitut, lequel, par ce fait, sera investi de tous les pouvoirs, et passible de toutes les responsabilités appartenant au Register ainsi suspendu.

L'électeur ou le candidat qui aura à se plaindre du Register pourra instituer contre lui une action en dommages-intérêts.

Section 15 :

La possession du certificat d'inscription émis en faveur de l'électeur légalement inscrit sera la preuve de son inscription légale, et sera aussi la preuve concluante du fait; et toute erreur ou omission de la part du Register de placer son nom sur les listes certifiées des registres qui doivent être délivrées aux commissaires des différentes circonscriptions électorales n'affectera en rien que ce soit le droit de suffrage de l'électeur, en tant que le fait de l'inscription légale sera un objet de doute; et les commissaires n'auront aucun pouvoir discrétionnaire ou autre de refuser de recevoir son vote pour le motif ou la raison que son nom aura été omis sur la liste ainsi délivrée par le Register; et tous commissaires qui feront ce refus, seront solidairement passibles d'une amende n'excédant pas mille piastres, et d'un emprisonnement n'excédant pas une année, sur conviction du fait pardevant la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, sur poursuite ou information, et seront, en outre, responsables envers l'électeur, qui aura été écarté sur la poursuite de celui-ci instituée devant toute cour de paroisse d'Orléans, des dommages intérêts que le jury lui adjugera dans son verdict, et ledit électeur ne sera pas tenu d'établir ou de prouver d'autre dommage spécial, si non que l'acte des défendeurs l'a privé de son droit de suffrage légal.

Le *register* recevra cinq mille piastres par an d'appointements; il fournira un cautionnement de dix mille piastres; il recevra le serment de ceux qui se présenteront devant lui; il ne pourra rien exiger de l'électeur pour l'inscription. La ville lui fournira un bureau à l'Hôtel de ville ainsi que les livres qui seront nécessaires, &c. Le register aura le droit de se donner un député qu'il paiera de ses propres deniers et qui pourra le remplacer.

Loterie du Maryland.—Tirage du 12 avril.
Les numéros suivants ont gagné les principaux lots :

Nos 20,563	$40,000	Nos 7,250	$1,000
— 22,151	20,000	— 22,260	1,000
— 18,129	10,000	— 25,145	1,000
— 6,461	5,000	— 23,609	1,000
— 11,129	5,000	— 26,476	1,000
— 17,207	5,000	— 26,082	1,000
— 7,349	2,500	— 26,862	1,000
— 10,942	2,500	— 25,384	1,000
— 11,006	[illegible]	— 27,126	1,000
— 12,004	[illegible]	— 27,283	1,000
— [illegible]	2,000		
— [illegible]	2,000		
— 22,[illegible]	2,000		
— 23,209	2,000		

*Vendu à la Nouvelle-Orléans ainsi que plusieurs autres lots de $[illegible].

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le steamship *Africa*, parti de Liverpool le 5 de ce mois, est arrivé le 19 à New-York.

Le traité de paix a été signé le 30 mars. Les alliés ne retireront leurs troupes de la Crimée qu'après l'échange des ratifications.

Les plénipotentiaires ayant apposé leurs signatures au traité, le canon des Invalides a annoncé aux Parisiens le grand événement. Quelques instants après, le préfet de police faisait afficher ce qui suit sur tous les murs :

Congrès de Paris—30 mars 1856.

Le traité de paix a été signé aujourd'hui, à 1 heure, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Les plénipotentiaires de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, de Sardaigne et de Turquie ont apposé leurs signatures au traité qui met fin à la guerre et qui, en réglant la question d'Orient, établit l'Europe sur des bases solides et durables.

Signé, PIETRI, Préfet de Police.

L'empereur ayant reçu le même jour la visite des plénipotentiaires, les a remerciés du zèle qu'ils avaient mis à servir les intérêts de l'Europe. Il a dit que le traité n'humiliait aucune des parties contractantes et sauvegardait la dignité des alliés comme celle de la Russie. Il a parlé avec éloge de dispositions conciliantes et de la modération qu'a montrées l'Angleterre.

Des démonstrations de joie ont accueilli à Saint-Pétersbourg la nouvelle de la conclusion de la paix.

Le Congrès s'occupait aux dernières dates de mettre la dernière main au traité, en réglant les détails secondaires.

Chronique européenne.

Nous avons reçu hier nos journaux européens apportés par le *Washington*; ils vont jusqu'au 26 mars pour l'Angleterre et jusqu'au 25 pour le continent.

Au départ du steamer on s'attendait incessamment à la proclamation de la paix.

On lit dans le dernier bulletin de l'*Indépendance Belge*:

Le *Moniteur de la Flotte* annonce l'arrivée à Nicolaieff d'une commission envoyée par le gouvernement russe pour veiller à l'exécution des mesures destinées à transformer le port militaire de cette ville en port de commerce, et à supprimer l'arsenal militaire maritime, ainsi que tous les établissements qui s'y rattachent. Par cette mesure, le gouvernement russe donne un gage de ses intentions pacifiques, en ordonnant l'exécution anticipée de l'une des clauses qui seront comprises, dit-on, dans le traité de paix en cours de délibération à Paris.

D'après les correspondances de Constantinople du 13 mars, les nombreux conseils de cabinet qui ont eu lieu dans ces derniers temps à la Porte Ottomane auraient été motivés par des dépêches venues de Paris et se rapportant à la question des Principautés.

Le bruit a couru dans la capitale de l'empire turc que les conférences voulaient réunir ces deux provinces et prendre à leur égard des résolutions diamétralement en opposition avec les principes arrêtés entre les ministres turcs et les représentants des puissances alliées de la Porte. De là l'agitation qui a régné dans les ambassades et dans les sphères gouvernementales.

L'étude des mesures à prendre pour l'exécution pleine et entière du dernier firman concernant les sujets chrétiens de l'empire, était toujours à l'ordre du jour; cependant il était douteux que le gouvernement ottoman put mettre la main à l'œuvre avant la conclusion des conférences de Paris.

Omr-Pacha est revenu à Constantinople, en congé de santé, dit-on. Son retour n'a pas fait la moindre sensation.

L'état sanitaire des troupes françaises s'était sensiblement amélioré. Cependant les hôpitaux étaient encore encombrés, et il était arrivé de Crimée des ordres pour qu'on eut à préparer encore un grand nombre de lits pour les évacuations qui étaient en train de se faire sur Constantinople.

Les dernières nouvelles de Crimée constatent également une amélioration dans l'état sanitaire de l'armée.

Des correspondances d'Allemagne parlent d'une dislocation partielle du cabinet prussien. Le ministre de l'intérieur, M. de Westphalen, aurait manifesté l'intention de se retirer; on affirme même qu'il aurait donné sa démission, laquelle toutefois n'aurait pas jusqu'ici été acceptée. On prête divers motifs à la résolution si imprévue du ministre, on tient ce qui que cette résolution soit réelle. Selon les uns, il ne serait pas satisfait de la nomination du nouveau président de la police, M. de Zedlitz, laquelle aurait eu lieu, un peu malgré lui; d'autres versions, que nous sommes loin de vouloir garantir, prétendent que, dans l'affaire du vol des dépêches télégraphiques, restée éteinte jusqu'à présent, malgré tous les efforts qu'on a [illegible] sens inverse, M. de Westphalen [illegible] un procès vienne jeter tout l'éclat [illegible]gement public sur des détails mystérieux, dont on s'entretient à voix basse, mais qui, par leur révélation, seraient de nature à compromettre des noms haut placés.

Nous extrayons les passages suivants des correspondances adressées de Constantinople, le 10 mars, à la *Presse* de Paris:

"Le courrier de Crimée, attendu depuis six jours, est enfin arrivé. Le temps était si mauvais dans la mer Noire qu'on avait gardé le paquebot à Kamiesch.

"Le plateau n'est qu'une mer de boue. Personne ne venait à Kamiesch; aussi était-on sans nouvelles. On sait seulement que les rapports sont très fréquents entre les officiers russes et français. Les Russes ne cachent pas leur désir sincère de voir un traité de paix succéder à l'armistice.

"L'état sanitaire est toujours un peu fâcheux. Les hôpitaux, les ambulances réglementaires ne se vident pas. On a augmenté les rations sur certains points; ailleurs elles ont été doublées. On reçoit beaucoup de légumes de Constantinople.

"Nous avons des nouvelles du 4 d'Eupatoria. Tout y est parfaitement tranquille. On avait appris par ouï-dire la signature de l'armistice, qui n'avait pas encore été officiellement annoncé.

"On travaille toujours au dépècement du *Henry IV*, de la marine impériale, perdu l'an dernier. On se sert de la mine pour faire sauter ses œuvres vives. Ce magnifique bâtiment a largement contribué à approvisionner de bois la garnison française.

"L'état sanitaire de cette place s'améliore.

"Le léger changement que je vous ai annoncé dans les hôpitaux de Constantinople se soutient. Il y a moins d'encombrement; mais cela tient bien plutôt à la cessation des évacuations de la Crimée qu'à un ralentissement marqué dans la marche du typhus.

"On a eu encore à regretter depuis deux jours la mort d'un médecin, M. Bouquerot, et d'une sœur de charité, Mme Bancal: c'est la cinquième depuis le 1er février. Ces dignes filles sont cruellement atteintes; seize d'entre elles sont au lit à Saint-Benoît; plusieurs autres, plus gravement malades, dans les ambulances. La supérieure, en tournée ces jours derniers dans les campements de Daoud-Pacha, a été surprise par les neiges qui tombent depuis vendredi, et est tombée malade à son tour."

LOUIS-NAPOLEON.

Nous traduisons, du *National Intelligencer*, la lettre suivante, écrite par le révérend C. S. Stewart, chapelain de la marine des Etats-Unis. La vie, les mœurs et habitudes de Louis-Napoléon, maintenant empereur des Français, sont, depuis le 2 décembre, devenues la propriété de l'histoire. Ses contemporains, comme la postérité, sont donc intéressés à connaître la vérité afin de prononcer un jugement impartial.

Aux Editeurs du *National Intelligencer*.

New-York, 4 avril 1856.

Messieurs,—Un article de votre journal, du 26 mars, vient d'attirer mon attention. J'y suis nommé, en connexion avec le séjour dans cette ville, en 1837, de l'Empereur actuel des Français, et l'auteur cite, en opposition à une impression populaire sur le caractère et les mœurs de Louis-Napoléon, mon jugement et l'opinion que j'ai souvent émise sur ce sujet. Puisque je suis appelé pardevant le public comme le défenseur de la réputation de Louis-Napoléon à cette époque, que ce soit là mon excuse pour vous adresser cette lettre et la demande de l'insérer dans le *National Intelligencer*, comme pièce du procès aujourd'hui pendant entre les partis pour et contre la personne mise en cause, pour ne laisser aucun doute sur les occasions qui m'ont été données d'arriver à la connaissance de la vérité et de me former une opinion basée sur les faits.

Louis-Napoléon, après avoir été pendant quelques mois prisonnier à bord d'un bâtiment de guerre français, fut mis en liberté à Norfolk, au commencement du printemps de 1837. Il se rendit immédiatement à New-York, comme le point le plus favorable pour se mettre en communication avec ses amis d'Europe. Le jour de son arrivée, ou peut-être le lendemain, j'allai lui rendre une visite, non comme au porteur d'un nom illustre ou à l'héritier d'un titre d'empereur, mais comme à un étranger, à un exilé sans un ami personnel dans notre pays, sans une lettre d'introduction. Ce qui me porta principalement à cette démarche fut le compte que me rendit de lui un parent très proche, chez qui déjà il avait passé la soirée, et l'intérêt qu'avaient inspiré sa personne et ses manières. Le prince me rendit ma visite avec une promptitude et une cordialité auxquelles j'étais loin de m'attendre, et qui en bien peu de temps amenèrent entre nous une intimité qui dura près de deux mois et qui ne fut terminée que lorsque je le quittai, en vue de Sandy Hook, à bord du paquebot qui devait le ramener en Europe.

Nos relations ne furent pas seulement des relations de quelques heures, mais de journées entières et même dans une occasion, de plusieurs journées consécutives. La conversation, d'une grande liberté, roulait sur une infinité de sujets; sa franchise, ainsi que l'absence de toute réserve, me rendirent maître de ses vues, des principes et des sentiments qui révèlent le caractère. Je ne lui ai jamais entendu exprimer une pensée, je ne lui ai jamais vu manifester un sentiment qui put porter atteinte à son [illegible] et à sa pureté, comme homme, [illegible] prince. Souvent au contraire, [illegible] l'occasion d'admirer les pensées élevées et les hautes conceptions qui [illegible] principalement ces [illegible].

Ses sujets favoris de conversation, quand nous étions seuls, étaient son oncle, l'Empereur; sa mère; quelques [illegible] de sa famille, qui l'avaient vivement [illegible] ses relations envers la France [illegible] et ses droits à l'empire; [illegible] [illegible] de Dieu qui s'est [illegible] disposition directe de sa providence [illegible] n'était pas encore venu.

Il paraissait nourrir constamment [illegible] personnelle était [illegible] liée à la France; et, pour [illegible] [illegible] dans son [illegible] position. L'enthousiasme avec lequel il exprimait parfois ses vœux pour la prospérité, le bonheur et la gloire de son pays [illegible]

et les grands desseins qu'il se proposait de [illegible] conquis comme souverain, s'élevant aux proportions d'une véritable démence [illegible]. Si j'avais pris note de quelques unes de ces conversations, elles seraient considérées, aujourd'hui que ses visions de pouvoir et de grandeur se sont réalisées, comme portant l'empreinte de pensées et de faits [illegible] prophétiques [illegible] ce qui regardait son avenir, que certains mots échappés de la bouche de l'exilé de Ste. Hélène.

"Il était affable et conciliant dans ses manières; souvent enjoué, et chaleureux dans ses affections. Son amour pour sa mère semblait aller jusqu'à l'idolâtrie. Lorsqu'il parlait d'elle, les intonations de sa voix prenaient souvent la douceur de l'organe d'une femme.

Il avait formé le projet de passer une année à voyager dans les Etats-Unis, pour acquérir une connaissance plus parfaite de nos institutions, et se rendre un compte plus exact du jeu de notre système politique. Dans ces idées, il m'avait consulté, ainsi que plusieurs autres personnes, sur l'itinéraire qu'il devait suivre, afin de visiter les différentes parties de l'Union aux époques les plus favorables. Ses projets furent subitement bouleversés par la nouvelle qu'il reçut que la duchesse de St. Leu était tombée gravement malade, à sa résidence, en Suisse. Je dînais avec lui lorsque la lettre lui parvint. Reconnaissant l'écriture de l'adresse, au moment où elle lui fut remise à table, il l'ouvrit à la hâte. A peine avait-il eu le temps de parcourir la première page, qu'il s'écria: "Ma mère est malade; il faut que je la voie. Au lieu de faire le tour des Etats-Unis, je prendrai le premier paquebot pour l'Angleterre. Je m'adresserai à toutes les légations de Londres pour obtenir un passeport pour le continent, et si je ne réussis pas, je saurai bien m'en passer et parvenir jusqu'à ma mère." Il fit ce qu'il avait dit, et fut assez heureux pour arriver à Arenenberg à temps pour consoler la reine à ses derniers moments et recueillir son dernier soupir.

Après avoir eu de pareilles occasions de connaître l'esprit [illegible] le caractère général de L[illegible]on, c'est avec une grande s[illegible] pour la première fois, dans [illegible] monde, après son avènement, [illegible] histoires publiées dans les jou[illegible] vie à New-York (et même à la [illegible] Orléans, où il n'est jamais allé) et dont il faudrait conclure qu'il ne valait alors guères mieux qu'un vagabond; fréquentant la mauvaise société, s'adonnant à l'intempérance et se livrant à tous les vices. A table, il était, autant que je l'ai observé, réservé plutôt qu'intempérant. J'ai souvent déjeuné, dîné et soupé avec lui, et je ne lui ai jamais vu prendre de boisson plus forte que les vins légers de France et d'Allemagne, et cela avec une extrême modération. Je me suis trouvé avec lui à toute heure, tard et matin, à l'improviste comme par rendez-vous, et je n'ai jamais eu le plus léger motif de le soupçonner d'aucune irrégularité dans ses habitudes.

On a dit toutefois que sa réputation était si mauvaise qu'il n'était pas reçu dans la société, et qu'il n'avait fait aucune bonne connaissance. Si, pendant le court séjour qu'il a fait dans cette ville, à une époque où les réunions ne sont pas ordinaires, on ne l'a pas rencontré dans ce qui s'appelle le beau monde de la métropole, c'est qu'il ne l'a pas voulu. Pendant la semaine qui suivit son arrivée, des cartes et des invitations furent laissées pour lui à son hôtel. Le motif qu'il me donna pour refuser de se rendre à ces invitations fut qu'il ne désirait pas paraître dans ce qu'on appelle la société, mais il ajouta: "Il y a cependant à New-York quelques personnes dont je serais heureux de faire la connaissance. L'une d'elles est Washington Irving. J'ai lu ses ouvrages, j'admire à la fois en lui l'homme et l'écrivain. J'aurais un vif plaisir à le connaître. Une autre, c'est le juge Kent. J'ai étudié ses commentaires; j'en ai la plus haute opinion, et je le regarde comme le premier de vos jurisconsultes. Je serais heureux de le connaître personnellement."

Ses désirs furent accomplis; il fit la connaissance de Washington Irving et du juge Kent; le premier lui donna l'hospitalité à Sunnyside; le second le reçut en ville. Il fréquenta quelques-unes des meilleures familles françaises, et connaissant à fond l'histoire de New-York, il accepta les invitations des Hamilton, des Clinton, des Livingston et de plusieurs autres dont les noms ont une célébrité historique. Il n'est donc pas vrai de dire qu'il n'était pas reçu dans la société et qu'il n'avait aucune bonne connaissance; au contraire, il visita plusieurs de nos premières familles par leur position sociale, et fut fêté par quelques uns de nos concitoyens les plus honorables.

On a dit qu'il n'avait pas de moyens, qu'il vivait d'emprunts sans jamais rendre. Ceci est tout simplement absurde. Je crois que sa fortune particulière était encore intacte et à l'abri de toute tentative du gouvernement français. D'ailleurs sa mère était fort riche, et ses traites sur elle eussent été honorées, quel qu'en eût été le montant. Je ne doute pas qu'il n'y eût des fonds qui l'attendaient à son arrivée, ou du moins qui ne fussent à sa disposition.

Louis-Napoléon peut avoir eu quelques connaissances à New York que j'ai ignorées. Comme Dickens et d'autres étrangers de distinction, il peut avoir porté, sous la protection de la police, ses observations dans des lieux où je ne l'aurais pas accompagné. S'il l'a fait, je n'en ai jamais rien su, et je n'ai pas de raison de supposer que cela soit vrai. Qu'il ait été, ainsi qu'on l'a rapporté, un habitué de cabarets et de restaurants, de maison de jeu et même de prostitution, c'est ce que je ne puis croire. Il n'est pas venu à ma mémoire aucun homme du monde, de son âge, qui dans l'élévation habituelle de la pensée et la dignité naturelle du maintien, aurait puisé plus de répugnance que lui pour ce genre de société.

Il se trouvait, toutefois, à New York, à la même époque et pendant le même temps, un autre prince Bonaparte qui était, j'ai raison de le croire, d'un caractère très différent. Ses antécédents en Europe n'avaient pas été favorables; sa réputation n'était pas bonne. Lui aussi était exilé, mais ce n'était pas pour délits politiques. Celui-ci peut n'avoir pas été admis dans la société et avoir fréquenté mauvaise compagnie. Je le rencontrai aussi, mais par cela même, sans vouloir me lier avec lui. Pour la même raison, les rapports entre lui et son cousin furent rares et froids. Tout ce qu'on a dit et publié sur l'un peut être vrai de l'autre; et lorsqu'on a recherché les traces du séjour de Louis-Napoléon à New York, après son avènement au trône quinze années plus tard, il n'est pas difficile de croire que ceux qui ignoraient la présence simultanée de deux personnes du même nom et du même titre peuvent avoir confondu les actes et la réputation de l'un avec ceux de l'autre. Je ne doute pas qu'il n'en soit ainsi; et que, malgré l'impression bien établie du contraire, le blâme d'une vie peu honorable ne saurait avec justice peser sur celui qui est aujourd'hui reconnu comme le souverain le plus habile, le plus heureux et le plus remarquable de l'Europe.

C. S. STEWART,
Chapelain de la marine des Etats-Unis.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, les *Amours du Diable*. Ce petit chef-d'œuvre de Grisar sera interprété par Mme Colson, Mme Dulaurens, M. Laget et M. Graat.

INCENDIE A NASHVILLE.—Un grand incendie a éclaté à Nashville le 15 de ce mois. La maison de cour est au nombre des édifices dévorés par les flammes. La perte totale est évaluée à $171,000.

L'OURAGAN A PHILADELPHIE.—Les journaux de Philadelphie sont remplis de détails sur les désastres causés par l'ouragan qui s'est abattu le 12 de ce mois dans la ville que nous venons de nommer. La partie nord-est de Philadelphie a été la plus maltraitée. La toiture de cent cinquante maisons a été enlevée, mais personne heureusement n'a été tué. Les poteaux des lignes télégraphiques ont été renversés. La tempête n'a pas été moins violente dans le voisinage. Un train de marchandises qui stationnait au dépôt du chemin de fer de Pennsylvanie a été jeté hors de la voie. L'orage s'est étendu jusqu'à New-York. Voici ce que nous lisons dans un journal de cette dernière ville :

Samedi dans l'après-midi, la température s'est élevée au point de rendre l'atmosphère aussi lourde qu'aux jours d'été les plus accablants. Après le coucher du soleil, le ciel se couvrit de nuages épais, et l'on put facilement reconnaître dans l'air tous les symptômes précurseurs d'un orage qui ne tarda pas en effet à éclater. Il était environ sept heures et demie lorsque les éclairs commencèrent à se succéder, accompagnés de tonnerre et d'une pluie qui a continué à tomber par averses pendant une partie de la nuit.

L'atmosphère chargée d'électricité a mis en désarroi presque tous les télégraphes.

Ce premier symptôme de la saison des chaleurs semble indiquer l'approche d'un été précoce et peut-être fécond en orages. L'hiver a été extraordinairement froid et prolongé. Beaucoup de personnes supposent que c'est la source d'une réaction atmosphérique destinée à nous amener des chaleurs exceptionnelles. Espérons le contraire, non-seulement pour le confort, mais encore et surtout pour la santé de New-York.

A Brooklyn, la foudre est tombée sur une écurie située dans Bagbee's Alley, entre les rues Poplar et Fulton, et y a mis le feu. Un cheval et une vache qui s'y trouvaient ont pu être sauvés. [illegible] maison [illegible] quelques [illegible]. La perte ne dépasse pas 500 dollars.

CHRONIQUE LOCALE.

L'examen des Ecoles publiques du Quatrième District a eu lieu, la semaine dernière, dans l'église de la rue Félicité. Plusieurs élèves ont [illegible]

Les avantages de la connaissance de la langue française.

[illegible]

[illegible] à donner au monde les hommes les plus profonds et les plus savants. [illegible] pour les voyages, dans lesquels, est porté au plus haut degré. Pour l'homme de commerce, [illegible] dans ce pays, le français [illegible] l'anglais, c'est-à-dire que l'une est essentielle à l'autre. Je dis donc que l'homme qui possédera la connaissance de cette langue, ajoutée à la sienne, ne peut manquer de réussir dans ses entreprises commerciales. Dans les voyages, [illegible] l'ancien monde qu'on se peut, cette belle langue [illegible]. L'écrit, le besoin, l'amour des voyages, les plaisirs divers ont porté le français dans les pays les plus reculés de la terre. Pour l'homme de science, les sources sont inépuisables. Pour les hommes de lettres et les artistes, que ne trouvent-ils pas d'instructif dans cette belle langue? Je voulais citer La Place, Leverrier, astronomes célèbres; Cuvier, Buffon, ses naturalistes immortels; Gay-Lussac, pour les sciences, et pour la littérature ancienne, Racine, Rousseau, Corneille, Mme de Sévigné, Mme de Staël, Mme de Genlis, et parmi les hommes lettrés modernes, Lamartine, Hugo et tant d'autres, dont [illegible] ceux qui se sont distingués dans les beaux-arts, le nombre en est trop considérable pour essayer de vous les nommer. C'est un avantage que nous, jeunes Louisianaises, possédons, de parler les deux langues, qui peut nous être d'une grande utilité dans la carrière où nous allons entrer. Les avantages qui sont présentés à quelques-uns de l'apprendre ne sont pas toujours mis en action, et ils les négligent, ne les croyant pas nécessaires. Ce n'est qu'après être entrés dans le monde qu'ils s'aperçoivent ce qu'ils auraient pu acquérir et qu'ils ont perdu. Je conclus donc, les timides avis que je donne à mes compagnes, en recommandant fortement l'étude de cette langue, non pas comme un objet de mode, futile et superflu, mais comme une connaissance indispensable et agréable. Pour l'acquérir dans sa perfection, est un travail de quelques années, car à un âge avancé, elle offre des difficultés insurmontables pour l'accent et la conversation recherchée."

LA NLLE-ORLEANS CONTRE D. C. LABATT.—*Avec Cour de District.*—La ville réclame, par l'intermédiaire de M. J. Livingston, son avocat, une somme de $295,446 31 à M. Daniel C. Labatt, ex-avocat-assistant de la corporation.

Le mémoire dit que M. Labatt est tenu de payer à la ville, sur toutes les sommes qu'il a touchées, et dont il n'a pas rendu compte, dix pour cent à partir du jour où il les a reçues. La loi lui fait un devoir de rendre compte tous les mois, et de présenter au contrôleur un tableau qu'il a fait exact sous serment. Ce tableau devra comprendre:

1o—L'argent qu'il a reçu avant jugement.

2o—Le nombre de procès intentés; si le tribunal a accordé ou non à la ville les montants qu'elle réclamait; si le tribunal a lancé des ordres d'exécution et si les sommes adjugées à la corporation ont été perçues.

3o—Un compte détaillé du montant des amendes, etc., qu'il a reçues; les raisons pour lesquelles ces amendes ont été imposées et l'époque à laquelle elles ont été acquittées.

Le mémoire ajoute que M. Labatt a été prié, à plusieurs reprises en février dernier, de verser entre les mains du trésorier les sommes qu'il avait perçues et qu'il s'y est refusé. Il est dit aussi qu'il a chargé M. Labatt de 2000 procès pour violation des lois municipales; M. Labatt n'en a pas encore rendu compte.—M. Livingston demande au tribunal de condamner l'avocat assistant de payer à la ville $295,446 31 avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an à partir du jour où les comptes lui ont été remis.

VOL.—Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'aide de fausses clés, dans le magasin de bijouterie de M. Emile Couvertié, rue Royale No. 283, et ont enlevé pour $3000 à $4000 de montres, bijoux, bagues, boucles d'oreilles, etc.

On verra par une annonce publiée dans une autre colonne qu'une récompense de $200 est offerte pour retrouver les articles volés.

VOLEURS.—Un Allemand, en passant samedi soir sur le chemin de fer du Golfe du Mexique, fut accosté par deux individus, William Banks et Colier Laws qui, en lui demandant la bourse ou la vie, lui mirent devant les yeux deux pistolets et un énorme sabre. Le malheureux répondit qu'il n'avait pas d'argent, mais Banks et son compagnon ne voulurent pas le croire et se mirent à le fouiller; ses poches étaient vides. Le désappointement les rendit furieux; l'Allemand fut terrassé et laissé pour mort. Lorsqu'il se releva, sa première idée fut de se traîner jusque dans un café où il rencontra deux officiers de police qui ne tardèrent pas à arrêter Banks et Laws.—Ils sont en prison.

COUPS DE POIGNARD.—M. William Hite, d'Alger, a eu, samedi soir, une altercation avec M. Henry Brooks qui lui a porté un coup de poignard au côté. La blessure est grave. M. Brooks est en prison. M. Hite accusait M. Brooks d'avoir insulté un des membres de sa famille.

—John Davis, matelot, a reçu un coup de poignard à la cuisse dans une rixe qui a eu lieu dans un café du Premier district. Il est à l'hôpital. Davis ignore qui l'a frappé.

ACQUITTÉS.—Fritz Sontag, Pauline Doehring et Mme Asteinbauer, accusés d'avoir causé la mort d'un enfant, ont comparu devant le recorder du Premier District. Sontag et Mme Asteinbauer ont été acquittés faute de preuves; Pauline est en prison jusqu'à ce qu'elle ait subi un nouvel interrogatoire.

INCENDIE.—Le bateau *Trabue*, qui était amarré de l'autre côté du fleuve, a pris feu, hier, à deux heures de l'après-midi et a été entièrement détruit. Ce bateau avait été saisi par le shérif qui l'a vendu à l'encan. Il avait, dit-on, coûté $23,000. Il était assuré pour [illegible] dans trois compagnies de St-Louis. L'opinion générale est que le feu a été mis au *Trabue*.

SUICIDE.—Une Irlandaise du nom de Mary Wilson Erickson, s'est suicidée, samedi, en prenant du laudanum. Elle avait d'abord essayé d'empoisonner son enfant, mais celui-ci avait repoussé la fiole qu'elle lui présentait. On attribue cet acte de désespoir à la jalousie. Mary avait 21 ans. Le coroner a tenu une enquête et le verdict a constaté le genre de mort.

ENQUÊTE.—Le coroner a pratiqué, samedi, à l'hôpital de Charité, la levée du corps de John Schultz qui est tombé du toit de l'Eglise des Jésuites, rue Baronne. Verdict: inflammation cérébrale. Schultz avait 35 ans; il est né en Prusse et exerçait la profession de charpentier.

Correspondance parisienne.

Paris, 24 mars.

Le bruit a couru hier, dans Paris, que la paix serait annoncée officiellement ce matin dans le *Moniteur*. On dit encore aujourd'hui que ce sera pour demain. Je ne crois pas que cela soit possible. Le traité n'a pas été signé dans la séance que le Congrès a tenue samedi, et il restait même encore, si je suis bien informé, quelques travaux à terminer avant que les signatures puissent être données.

On a beaucoup remarqué depuis l'ouverture des conférences, le zèle, l'activité, le sincère désir du succès que montrent, dans l'accomplissement de leur mission, la plupart des plénipotentiaires, empressés de voir le moment où la paix pourra être proclamée, et aussi le moins bon vouloir qui s'observe, assure-t-on, chez quelques autres, qui semblent plus disposés à faire traîner les choses en longueur qu'à hâter la fin de l'œuvre attendue.

Ai-je besoin d'ajouter que ce n'est pas la France qui peut être disposée à charger d'embarras ou d'incidents l'examen des questions, à retarder l'heure solennelle où la paix sera annoncée au monde? Elle n'éprouve ni regret de ce qu'elle a fait dans la guerre, ni hésitation dans ce qu'elle fait pour la paix. Depuis l'origine de la crise d'Orient, sa politique a été droite, franche, résolue, sans ambages, sans mystères, sans faux-fuyants, toute à ciel ouvert dans ses causes, dans ses moyens, dans son but. La France a marqué clairement ce but dès le premier jour. Elle l'a annoncé, poursuivi énergiquement. Elle a fait la guerre pour l'atteindre. Mais elle a voulu mettre un terme aux luttes sanglantes, lorsque la victoire a rendu possible une paix satisfaisante. En un mot, la France a toujours voulu, depuis trois ans, ce que lui conseillait sa politique de modération et d'ordre européen; et elle a assez bien fait ce qu'elle a voulu pour être fière de la part glorieuse qu'elle a prise à la guerre et de la part considérable qu'elle prend au rétablissement de la paix.

Cette loyauté et cette force, persévéramment maintenues dans sa conduite, ont fait à la France une position exceptionnelle dans le Congrès. Elle seule est également bien avec toutes les puissances qui y sont représentées.

La Russie, l'ayant pour ennemie, l'a — que ce mot me soit permis, de quelque orgueil national qu'il soit l'expression! — admirée dans la guerre. Elle voit avec confiance sa sincérité et sa modération dans les négociations de paix, et aime à ne lui reconnaître aucune arrière-pensée.

L'Autriche n'oublie pas que c'est la France qui a le plus contribué avec elle à préparer la paix et à faire décider l'ouverture des négociations.

La Prusse sait—tous les journaux prussiens le répètent chaque jour—que c'est à l'intervention de la France qu'elle doit, en très grande partie, sa présence dans le Congrès.

La Turquie voit, dans la France, la puissance qui a la première marché à son secours pour arrêter les injonctions et les menaces de la Russie, qui a engagé la plus forte armée dans la guerre nécessaire à son indépendance, qui lui prête encore, en digne et noble alliée, un appui utile pour résister aux procédés violents, aux exigences excessives de lord Stratford.

La Sardaigne, s'il fallait en croire certains journaux de Londres, montrerait plus de sympathies pour l'Angleterre. Rien ne justifie cette assertion. Voici, au contraire, qui la détruit. Lorsque le Piémont fut devenu l'allié de guerre de la France et de l'Angleterre, le contingent qu'il fournissait fut d'abord destiné à être réuni à l'armée anglaise et placé sous les ordres du général en chef. Le sentiment populaire repoussa assez manifestement et assez vivement cette combinaison, pour obliger le gouvernement sarde à y renoncer. Les Piémontais formèrent un corps à part, conservant leur propre général en chef. Leur action en Crimée fut mêlée à celle de l'armée française plus qu'à celle de l'armée anglaise, et les vaillants soldats du général La Marmora se rappellent que c'est avec les Français qu'ils ont gagné la bataille de Traktir.

Enfin, l'Angleterre a trop bien éprouvé, à Sébastopol, à Paris, à Londres, sur le théâtre de la guerre et dans les diverses négociations, comment se conduit la France et ce qu'elle vaut dans une alliance, pour voir en elle autre chose qu'une bonne, fidèle et intime alliée.

Il n'est pas nécessaire, pour faire apprécier la différence, de placer en regard de ce rapide aperçu des bonnes relations de la France avec toutes les puissances représentées au Congrès, la moins bonne position de chacune de celles-ci vis-à-vis de quelque autre. Qui ne sait les causes de ressentiment et d'aigreur qui subsistent, entre la Russie et l'Autriche qu'elle a vue si ardente à la combattre dans le camp de ses ennemis; entre la Russie et l'Angleterre qu'elle a vue ardente à la continuation de la guerre dans l'espérance de frapper des coups plus sensibles et d'imposer une paix plus dure; entre la Russie et la Sardaigne qu'elle accusait d'ingratitude; entre l'Angleterre et l'Autriche dont l'alliance incomplète lui laissait [illegible]; entre l'Angleterre et la Prusse dont la neutralité provoquait ses sarcasmes jusqu'au sein du Parlement et dans la bouche même des ministres; entre la Turquie et la Russie dont les menaces et les outrages ont déterminé la guerre; entre la Turquie et l'Angleterre, dont l'ambassadeur à Constantinople blesse la dignité du Divan par ses attitudes et par un langage dont les inconvenances font souvent trop sentir le poids des services rendus.

La France est seule, je le répète, bien avec toutes les puissances. Cette situation doit lui donner une position plus active et plus influente dans le Congrès. C'est elle qui est placée de façon à adoucir les angles, à modifier les opinions trop vives, à opérer les rapprochements, à concilier et à obtenir les concessions [illegible]

[illegible]

Cette paix rappellera [illegible] qui s'y rattache viennent tout-à-fait à propos. Il s'agit de la noble récompense [illegible]

C'est par un acte tout spontané de justice nationale que l'Empereur a donné [illegible] Canrobert [illegible] la dignité de maréchal de France [illegible] n'avait été communiqué à personne, et elle a voulu leur annoncer elle-même, dans une circonstance à la fois touchante et solennelle, sa résolution qui couronnait si dignement leurs éclatants services. Samedi dernier, après la réception à l'occasion de la naissance du prince impérial, il y a eu un grand dîner aux Tuileries. Les généraux Canrobert et Bosquet étaient au nombre des invités. Au dessert, l'Empereur a fait remplir les verres, et prenant la parole : "Messieurs, a-t-il dit, je porte la santé de deux hommes que j'estime et que j'aime: Au maréchal Canrobert! Au maréchal Bosquet!"—Les préoccupations de tous les esprits étaient arrêtées sur le grand fait que tant de discours avaient célébré dans ce même jour, et qui avait inspiré les remarquables réponses de l'Empereur. Personne n'attendait ce toast. Je vous laisse imaginer avec quelles sympathies il a été salué, et avec quelle émotion les nouveaux maréchaux ont appris ainsi leur nomination.

La confiance que l'on a dans la paix devient si générale, que quoique M. le préfet de police ait averti les coulissiers de limiter leurs opérations aux affaires cotées à la Bourse, le mouvement des affaires a pris, depuis huit jours, un développement considérable. La seule maison Rothschild est engagée pour plus de 2,000 kilomètres de chemins de fer lombards, elle a obtenu, ce que l'on ignore généralement, la concession de lignes importantes en Espagne: celle de Saragosse qui n'appartient pas au Crédit mobilier, comme on l'avait dit, et celle d'Alicante.

Pour entreprendre de pareilles opérations, il faut avoir une grande confiance dans l'avenir, et l'on dit que cette confiance est justifiée. Il est également question d'un projet qui élèverait certainement le cours de la rente et porterait un coup terrible aux spéculations à terme. On assure que l'on songe à réglementer le prix des reports qui se font en liquidation. Tout report qui serait au-dessus de 6 p. c. serait considéré comme usuraire. Il est évident que tous ceux qui emploient chaque mois en reports des sommes considérables seraient forcés, ne trouvant plus qu'un intérêt médiocre, à placer leurs fonds dans des opérations sérieuses.

Tous les régiments qui sont en garnison aux environs de Paris ont reçu l'ordre de se tenir prêts pour une grande revue.

On parle de réunir 180,000 hommes au moins.

Les troupes qui viendront de loin seront cantonnées dans les villages jusque dans le département de Seine-et-Oise.

Tous les gardes-champêtres sont sur pied. On m'indique des localités où l'on prend des dispositions pour recevoir ces soldats de passage durant quatre jours au moins.

L'artillerie de la garde formera quatre batteries par régiment au moins.

On compte qu'après la signature de la paix, un camp extraordinaire sera établi à Châlons-sur-Marne. Ce qu'il y a de certain, c'est que la garde impériale se prépare en vue d'un campement qui doit avoir lieu cette année.

NOUVELLES DIVERSES.

Dimanche, jour de Pâques, après la grand' messe, un *Te Deum* a été chanté à Notre-Dame pour la naissance du prince impérial. Aucuns préparatifs extraordinaires pour cette solennité n'avaient eu lieu. Seulement, une tenture amarante faisait le tour du chœur, du transept et de la nef, à la hauteur des galeries supérieures. A l'extérieur, deux oriflammes flottaient sur les deux tours de la basilique, et sur le parvis se tenaient quelques détachements de troupes de la garde impériale et de la ligne. Pendant tout le *Te Deum*, le gros bourdon de Notre-Dame n'a pas cessé de sonner. Un peu avant que Mgr l'archevêque ait entonné l'hymne d'actions de grâces, la musique des guides de la garde a fait entendre des fanfares guerrières, ainsi qu'à la fin de la cérémonie, devant le portail de la métropole. A une heure et demie, Mgr l'archevêque a donné la bénédiction pontificale, et les grands corps de l'Etat ont regagné leurs équipages. Aux divers *Te Deum* qui ont eu lieu dans les églises de Paris, ont figuré les autorités municipales des arrondissements, escortées par de nombreux gardes nationaux en grande tenue.

—Les tambours de la garde nationale de Paris vont, depuis quelques jours, de maison en maison, recueillir des signatures pour une adresse qui figurera dans les colonnes du *Moniteur* comme envoyée par toute la garde nationale, pour féliciter l'Empereur à l'occasion de la naissance du prince impérial.

—Les correspondances parisiennes publiées par certains journaux étrangers ont parlé de sommes fabuleuses qui auraient récompensé les soins donnés à l'impératrice par M. Paul Dubois. Voici ce que nous lisons au sujet de ces rémunérations dans l'*Union médicale*, sous la signature du docteur Amédée Latour:

"Outre les distinctions dont M. P. Dubois et M. Conneau ont été l'objet à l'occasion de l'accouchement de l'impératrice, on dit que l'*honorarium* a été ainsi réglé: à M. P. Dubois, 30,000 fr.; à M. Conneau, 8,000 fr.; à chacun des médecins présents à l'accouchement, 6,000 fr.

—On a beaucoup remarqué le mouvement religieux qui a eu lieu à Paris le dimanche de Pâques. Il n'y a pas eu moins ce jour-là de cinq à six mille personnes qui ont reçu la communion, à Notre-Dame, de la main de l'archevêque de Paris. Le fait, dans lequel on signalait beaucoup de notabilités de la politique passée ou actuelle, a duré près d'une heure et demie.

—Au milieu du déluge d'adresses qui inondent les colonnes du *Moniteur*, comme sous Louis-Philippe, on remarque l'absence d'adresses d'évêques et des autres corporations religieuses. L'évêque de Verdun, seul, personnellement dévoué à la famille Bonaparte, a envoyé ses félicitations. Les autres prélats suivront, mais ils se font un peu attendre. Toutefois, dans la partie la plus influente, la plus remuante et la plus nombreuse du clergé français, la partie ultramontaine, il y a des premiers signes évidents d'un refroidissement à l'égard du régime actuel. Elle voit avec défiance des tentatives du pouvoir pour reconstituer la prédominance universitaire, ses préférences pour choisir des gallicans comme évêques, ses ménagements pour laisser des journaux, comme le *Siècle* et la *Presse*, attaquer l'épiscopat, les institutions catholiques, quand les avertissements sont prodigués avec tant de facilité pour tout ce qui touche aux intérêts du pouvoir...... Telles sont les principales causes du refroidissement qu'on signale.

—La conférence a eu à régler l'occupation de la Turquie par les troupes alliées. On paraît s'être arrêté au chiffre de 36,000 hommes moitié français et anglais. Quant à la durée de cette occupation, il n'a pas été possible de la déterminer d'avance; elle dépendra des circonstances, de l'état de la Turquie, et les souverains négocieront plus tard directement l'époque où l'occupation devra cesser. Si vous désirez connaître l'opinion de plusieurs des principaux plénipotentiaires, je vous dirai qu'ils regardent l'empire ottoman comme n'ayant que bien peu d'années encore à vivre, et l'occupation qui résulte de la guerre actuelle n'est que le prélude d'actes peut-être bien autrement décisifs pour l'empire ottoman.—Le gouvernement anglais a beaucoup rabaissé son ton à l'égard de la Prusse. Il faut bien se ménager l'éventualité de nouvelles alliances.

BALTIQUE.

On écrit de Hambourg, sous la date du 19 mars :

L'escadre d'avant-garde que le gouvernement anglais a envoyée dans la Baltique reste toujours stationnée au mouillage suédois de Faro-Sund; trois de ses bâtiments se sont cependant rendus dans le golfe d'Elsnabben qui, l'année dernière, a pendant très longtemps servi de lieu de refuge à la troisième division de la flotte anglaise, sous le contre-amiral Baynes.

Un grand nombre de navires russes continuent à naviguer sur les côtes de Courlande. Jusqu'ici l'escadre anglaise n'a fait contre eux aucune démonstration; il faut espérer que l'attitude des vaisseaux de guerre continuera d'être pacifique jusqu'à leur retour en Angleterre.

La frégate *Amphyon*, de 34 canons, partie de Sheerness pour venir rejoindre les forces sous les ordres du commodore Watson, n'a pu jusqu'à ce jour atteindre la baie de Kiel. Ce bâtiment a été tellement battu à son entrée dans le Grand-Belt, par les tempêtes qui ont régné ces jours derniers sur les côtes des îles du Danemark et qui y ont occasionné de grands sinistres à la navigation marchande, qu'il lui a été impossible de continuer sa route. On dit, à Kiel, que l'*Amphyon* a échoué en route et qu'il sera difficile à relever.

Commerce français.

On lit dans le Bulletin commercial hebdomadaire de la *Presse*:

"On ne douterait pas, en interrogeant la plupart des commerçants de Paris, que l'on touche au rétablissement de la paix, et que l'on s'attend partout à une vigoureuse reprise des affaires. La fabrique de Paris est fort calme, et le commerce de détail n'est pas beaucoup plus animé. Les acheteurs de province se montrent jusqu'à présent fort circonspects. Ils attendent, pour compléter leurs assortiments, que la paix soit officiellement proclamée, et surtout que la Banque de France se décide à réduire le taux de son escompte. Aussi longtemps qu'elle n'escomptera le papier de commerce qu'à 6 p. c., les maisons les plus recommandables continueront à limiter leurs transactions. Les fabriques de Paris n'ont reçu cette semaine de l'étranger que quelques commandes de peu d'importance. On signale la présence de plusieurs acheteurs espagnols et américains, mais leurs commissions ne suffisent pas pour donner beaucoup d'activité aux affaires.

"La vente est languissante dans le commerce de détail, ce que l'on attribue principalement à la gêne produite dans les classes moyennes par la cherté extraordinaire des subsistances. La consommation est obligée de se restreindre; elle n'achète que pour ses besoins les plus pressants.

"Cependant, malgré ces entraves qui existent d'ailleurs à l'étranger aussi bien qu'en France, c'est un fait remarquable que les transactions de la France avec l'étranger tendent sans cesse à prendre de nouveaux développements, et l'état des produits des douanes signale de nouvelles augmentations importantes [illegible] à la sortie de la plupart des marchandises pendant les premiers mois de cette année.

"Les magasins de nouveautés sont encore dans leur morte saison. Le mauvais temps paraît avoir retardé les achats [illegible] de printemps. Mais [illegible] comptent sur une [illegible] reprise de la vente. Ils [illegible] compléter leurs assortiments. [illegible] avis des manufactures de province [illegible] à être favorables. Les affaires sont actives à Rouen, à Mulhouse et à Lyon, [illegible]

"La grande affaire des paquebots transatlantiques n'est pas encore résolue. Les compagnies [illegible]

[illegible] du Hâvre, multiplie ses navires de commerce destinés au transport des marchandises pour tous les points du globe. Lorsque la question des paquebots transatlantiques sera définitivement résolue, la compagnie concessionnaire aura ainsi des relations établies avec tous les pays qu'elle sera appelée à desservir.

Le Collège Commercial de Dolbear a été fondé dans le but d'enseigner, d'une manière pratique, l'écriture, la tenue des livres, l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'arpentage, la navigation et la phonographie. Il y a des professeurs pour chaque langue, afin que les élèves ne perdent pas leur temps. Voir l'annonce.

Décédée hier 20 courant, à une heure P M, Mme PIERRE OSCAR PEYROUX, née MARIE ANNA CARRABY. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Peyroux, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 5 heures précises. Son corps est exposé rue St-Philippe, No 217, entre Claiborne et Derbigny.

De la part de sa famille.

Constipation, maux de tête, vertige.

Les douleurs au côté et à l'estomac, les nausées, un appétit irrégulier, un teint jaune, etc. sont les symptômes ordinaires de la maladie de foie. Les PILULES INDIENNES VÉGÉTALES DE WRIGHT sont infaillibles contre ces affections, parce qu'elles chassent du corps les humeurs qui engendrent non seulement la maladie de foie, mais encore toutes celles auxquelles l'homme est sujet. Une boîte de 25 cts amènera toujours du soulagement, et, avec de la persévérance, une guérison radicale.
A vendre par J. WRIGHT & Co.
21 av—21 23 25   Nos 21 et 151, rue de Chartres

Guérison de dix-neuf ulcères scrofuleux.
LES REMÈDES WASHINGTON.
Lisez la lettre suivante, dans laquelle Wm M. Fleming, citoyen bien connu de la Nouvelle-Orléans, déclare que sa servante, qui avait dix-neuf ulcères scrofuleux, a été guérie.
Nelle-Orleans, 29 février 1856.
"Messieurs—Une de nos servantes avait des ulcères scrofuleux depuis trois ans; j'avais vainement employé tous les remèdes connus. Il y a environ un an on m'engagea à essayer votre Panacée et Salve. Je suis heureux de déclarer que les ulcères, au nombre de dix-neuf, ont été guéris. La servante ne pouvait pas marcher auparavant; aujourd'hui elle se promène sans éprouver de douleur, et fait facilement son ouvrage. C'est avec plaisir que je proclame l'efficacité de vos remèdes.
"Votre obéissant serviteur,
A MM. Micklejohn & Co. WM. M. FLEMING.
A vendre au dépôt des remèdes Washington, 103, rue Poydras, par MICKLEJOHN & Co., seuls propriétaires.
A vendre également par J. WRIGHT & Co.,
21av—24,28   et O. O. WOODMAN.

CONSEIL AUX MÈRES.—La maladie à laquelle les enfants sont les plus sujets sont les vers. Des milliers en meurent sans qu'on soupçonne la cause. Les symptômes sont si différents qu'on ne peut presque pas les reconnaître. Les mères devraient, afin d'éviter tout danger, administrer à leurs enfants le VERMIFUGE CANADIEN DE WINNER dès que le plus léger symptôme se manifeste. Si l'enfant n'a pas de vers, ce remède ne saurait lui faire de mal, et si au contraire il en a, le vermifuge les détruira infailliblement et amènera une guérison radicale.
Souvenez-vous du nom: VERMIFUGE CANADIEN DE WINNER. C'est le seul remède dans lequel on puisse placer la plus entière confiance.
A vendre, à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires,
21 avril—23,25—1o   21 et 151 rue de Chartres

Préparation du professeur Wood, pour les cheveux.
Carlyle, Ill., 27 juin 1853.
J'ai employé la préparation du professeur Wood pour les cheveux et j'en ai reconnu les effets merveilleux. Mes cheveux devenaient gris avant le temps, mais grâce à cette préparation, ils ont repris leur couleur naturelle qu'ils conserveront, j'en suis sûr.   SIDNEY BREESE.
ex-sénateur des Etats Unis
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co,
21 avril—23,25   21 et 151 rue de Chartres

LE MERCURE, quand on le prend avec excès, affaiblit le système, appauvrit le sang et produit des maladies qui font le désespoir de la faculté. Lorsque le malade est arrivé à ce point, il n'a d'autre ressource que d'avoir recours au MÉLANGE ESPAGNOL DE CARTER, antidote infaillible. En Virginie seulement il y a des centaines de personnes qui doivent au mélange la guérison d'affections du même genre.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co,
21 avril—23,25   21 et 151 rue de Chartres

UNE HALEINE EMBAUMÉE.—Quelle est la dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand avec le *Baume de mille fleurs* elle serait douce et les dents deviendraient aussi blanches que l'albâtre. Bien des personnes ignorent qu'il s'exhale de leur bouche une mauvaise odeur, et c'est une chose si délicate que leurs amis ne leur en parlent pas. Faites tomber une seule goutte du "Baume" sur votre brosse à dents et lavez vos dents le soir et le matin. Une bouteille de cinquante cents durera un an.
UN TEINT MAGNIFIQUE peut aisément s'obtenir par l'usage du *Baume de mille fleurs*. Cette préparation fait disparaître le hâle, les boutons et les rousseurs, et donne une couleur rosée. Mouillez un linge et faites tomber deux ou trois gouttes et lavez-vous la figure soir et matin.
SE RASER FACILEMENT.—Trempez votre brosse à barbe dans de l'eau froide ou chaude, faites tomber deux ou trois gouttes sur la brosse, frottez bien la barbe et vous obtiendrez une écume douce. Prix, cinquante cents seulement. En vente par Fetridge & Co, propriétaires, à New York.
A vendre, à la Nlle-Orléans, par
J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
11 fev—1 an—M p e r d a

Tout le monde devrait savoir, car le fait est positif que l'indigestion est la source de la plupart des maladies humaines. La dyspepsie, la diarrhée, le choléra morbus, la maladie de foie et tous autres affections en proviennent généralement. Que ceux qui en sont atteints se le rappellent, et s'ils tiennent à être radicalement guéris, qu'ils aient recours tout de suite aux Amers du Dr. J. Hostetter, remède [illegible] préparation curative et fortifiante. A vendre par
E. J. HART & Co 79, rue Tchoupitoulas,
CADY & HOLMES, 7, rue Gravier, et par
J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
12 avril—6 v et c

Le navire CLARISSA BIRD, capitaine Bird, venant du Havre, est en déchargement. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été retirés seront envoyées dans les entrepôts publics.
21av   BAXTER, LOVELL & Co.

Magnifique Piano pour $2. 50.
On nous prie d'annoncer que le magnifique PIANO fabriqué par la maison Pleyel pour la grande Exposition de Paris et importé dernièrement de France par J. Gaudin, facteur de pianos, rue Royale, entre Conti et St Louis, a été mis en loterie et qu'il reste encore quelques chances à placer. Le prix du billet est de $2 50.
Avis aux amateurs.   J. GAUDIN,
21av—2f   Rue Royale, entre Conti et St Louis.

EN débarquement du navire Archer, de Marseille:
50 caisses de 12 flacons grand modèle, eau de fleurs d'oranger supérieure;
50 caisses de 12 flacons petit modèle do do;
20 do de 75 flacons à marasquino;
2 do badiane;
1 balle calamus aromaticus;
1 caisse safran d'Espagne;
1 do essence d'anis en flacons;
1 do essence de Portugal do;
1 do essence de noyau do;
1 do essence d'amandes amères do;
1 do essence d'absinthe do;
2 balles graine d'anis d'Alicante;
2 do hysope en feuilles;
1 caisse cardamome;
1 do iris de Florence en poudre.
Le tout de qualité supérieure, à vendre par
21 av   HENRY VALETON, 90, rue St-Louis.

UN homme au courant du travail d'un magasin de vins trouvera un emploi au No 90, rue St Louis.
21 av

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 de différentes grosseurs et de première qualité, en débarquement du brick Wm Clark, venant de la Havane.
A vendre par   BORNIO FRÈRES,
19av   34, rue Gravier

DOUBLONS—espagnols et mexicains, achetés à $17 35 et $16 35 par   BORNIO FRÈRES,
19av   34, rue Gravier

LOTERIE DE LA HAVANE—Les lots gagnants de la loterie de la Havane sont achetés par les soussignés au taux le plus élevé du marché.
BORNIO & FRÈRES,
19av   34, rue Gravier

EN débarquement du navire Archer, capitaine Lewis, venant de Marseille et à vendre par les soussignés:
112 barriques vin rouge;
100 caisses absinthe, Sauvajol, Brunetou & Co;
100 do Vermouth, Noilly fils, 25 do kirsch;
75 do salaisons assorties: anchois à l'huile; olives farcies à l'huile; cornichons à l'estragon; salaisons assorties; anchois au sel; variantes et thon mariné.
PAUL JUGE FILS & Co,
19av   27 St Louis

EN débarquement du navire Archer, venant de Marseille:
500 caisses macaroni et vermicelli, à vendre par
19 av   C CAVAROC & Co, 144, rue Royale

EN débarquement du navire Clarissa Bird, venant du Havre:
1750 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, à vendre par   C CAVAROC & Co,
19 av—M   144, rue Royale

A VENDRE au débarquement du navire Archer, venant de Marseille:
50 barriques vin de Bargasse,
450 paniers huile Plagniol, grandes et ½ bouteilles,
100 caisses vermouth Noilly & Pratt.
19 avril   TH CAPITAINE, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Archer, de Marseille:
100 paniers huile, 24 onces, de Possel fils;
200 do 24 demi bout. do
200 caisses muscat, Jourdan Brive & co
25 do imitation, English Pickles;
50 caisses vermouth, Picard & Co.,
50 do muscat do
A vendre par   P.D. SEGOND & COUTIN,
19avril   13, rue Bienville

EN débarquement du navire Robert H. Sloman, du Havre:
200 onces quinine française;
87 caisses 750 doux. flacons Eau de Cologne;
40 do. 2000 do do Eau de Lavande;
32 do 900 do do Florida water.
A vendre par   P D SEGOND & COUTIN,
19 avril   13, Bienville

EN débarquement du navire Archer, de Marseille:
300 caisses vin muscat A. Goudran;
150 do câpres au vinaigre de F. F. Roux;
150 do do do de Th. Roussard;
24 do anchois à l'huile;
24 do olives farcies;
250 do savon blanc vert;
400 do Vermouth Noilly, Prat & Co.
A vendre par   LANATA FRERES,
19av   9 & 11 rue Jefferson

AVIS
Aux souscripteurs du journal *L'Ami de la Maison*.
Vr. HEBERT & Co.,
149, rue de Chartres.
LES cinq premiers numéros de ce journal sont prêts à être délivrés aux premiers souscripteurs ainsi qu'aux personnes qui désirent s'abonner.
Le prix de la souscription est de $3 par an.
Nota.—Il reste seulement quelques abonnements à placer.   18av

EN débarquement du navire St. John, du Havre:
75 caisses fromage tête de Maure,
5 boucauts gruyère,
A vendre par   LANATA FRERES,
18 avril   9 et 11 rue Jefferson

EN débarquement du navire Robert H. Sloman, du Havre:
50 caisses absinthe supérieure de Lecoultre,
150 dames-jeannes de 5 gallons.
A vendre par   LANATA FRERES,
18 avril   9 et 11, rue Jefferson

EN magasin—50 barriques vin vieux Margaux, [illegible] vin vieux St Emilion, [illegible] barriques vin rouge bon ordinaire, [illegible] barils vin blanc Haut Sauterne, [illegible]
A vendre par   LANATA FRERES,
[illegible]   9 et 11 Jefferson

GRAINS de [illegible] à vendre par [illegible] D. CONSOLIN [illegible]

ATTENTION.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.
22 avril—Dix morceaux de terre situés sur le grand chemin de fer de Jackson et du Nord, dans les environs de la ville Amite.
30 avril—L'îlet No 31 B, à Carrollton, succession de W. H. Hardford. Deux terrains, dans la rue Poydras, entre Prieur et Johnson, succession de Sophie Isenon. Propriétés foncières de valeur, actions, etc., succession de Newland et Eliza Holmes.
29 avril—Maison à étage, rue Jackson, entre Claiborne et Derbigny, succession de John Dolan.
Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.
3 mai—Quatre terrains et résidences rue Joséphine entre Camp et Magasin, de la succession Levi Smelser—Un magasin en brique à 3 étages rues Fulton et Front, entre Poydras et Gravier, succession Bernard Magione—2 terrains coin Dryades et Calliope, succession Cyprien Guidroz.
7 mai—Propriétés dans le 3me district et esclaves [illegible], pour une répartition—12 terrains dans l'îlet borné par les rues Front, Nlle. Levée, Erato et Thalia, et propriétés 3me district—succn. Jn Erwin.

$200 DE RECOMPENSE.
VOL CONSIDÉRABLE.
DANS la nuit du 19 au 20 courant, il a été volé, au magasin d'Emile Couvertié, rue Royale, No 283, près l'encoignure St Philippe, les bijoux suivants, s'élevant à une valeur de 4 à 5,000, savoir :
7 montres en or, 6 montres en argent, épinglettes, bagues en diamants, chaînes de sûreté en or, chaînes sautoir en or pour hommes, un grand assortiment de bijouterie consistant en boutons, alliances, croix, médailles en or, médaillons, cuillers et fourchettes en argent, lunettes en or, argent, etc., bagues en pierres, assorties, cuff-pins, chapelets en grenat, montres en or, dés en or et en argent, porte crayons en or, fermoirs pour bracelets, boucles d'oreilles, pendants en or, croix en grenat, montres en or, croix en corail, colliers en gros essail, bracelets en corail de Chine, bracelets en or, écrins contenant broches et boucles d'oreilles en or, croix en or, boutons pour manche, crucifix en argent et en or, hochets pour enfants, en argent, épingles pour oreilles en or, [illegible] colliers en grenat montés en or, pinces à sucre en argent, St Esprit en argent et un lot de boucles d'oreilles en pierres de couleur et une quantité d'objets qu'on ne peut énumérer. De plus, quarante piastres en espèces.
Il se trouvait également parmi les bijoux volés deux montres en or, quatre en argent, boucles d'oreilles, bagues et deux paires de lunettes en or qui avaient été déposés chez M. Couvertié pour être réparés.
La récompense susdite sera payée à celui qui fera retrouver le tout ou la plus grande partie des objets volés.   21av—3t

CIGARES en Douane—165,000 cigares de la Havane, Media Regalias, Londres, Conchas, Millar et autres cigares de bonnes marques, qui peuvent être exportés libres de droit. A vendre par
LABORDE & XIQUES,
21 av   39 Vieille Levée, en face de Natchez Alley

SUCRE—30 caisses Sucre jaune de la Havane, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
21 av   39 Vieille Levée, en face de Natchez Alley

EN magasin et à vendre par le soussigné:
90 huitièmes vin de Xérès;
20 huitièmes vin de Madère;
10 quarts vin vieux Xérès;
3 boucauts vieux rum de la Jamaïque;
70 caisses vin blanc Haut Sauterne;
315 do vin rouge divers marques.
X. LAMBERT,
21 av   rue des Magasins 62

A VENDRE en magasin—50 barriques vin rouge bon ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
110 quarts pipes eau de vie diverses marques.
A vendre par   X. LAMBERT,
21av   62 rue des Magasins

A vendre en débarquement des navires E. H. Sloman et Clarissa Bird, venant du Havre:
250 caisses absinthe Ed Pernod,
50 do do Yersin & Lecoultre,
25 do do Berthaud fils;
2 barils do do;
25 caisses fromage de Hollande;
2 do saucissons de Lyon.
Par   J N CURIEN,
21 av   23, rue Toulouse

A vendre en débarquement du navire Ophir, venant de New-York:
50 paniers champagne Piper Heidsieck, grandes et demi bouteilles, par
21 av   J N CURIEN, 23, rue Toulouse

PAR la barque Archer, venant de Marseille:
100 caisses vermouth Noilly Prat & Co;
50 do do Picard & Co;
60 caisses et 1 futaille Muscat do. A vendre par
21 av   J N CURIEN, 23, rue Toulouse

EN débarquement du navire Marshal, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge côtes de Frenac;
25 caisses eau de noix. A vendre par
21 av   J N CURIEN, 23, rue Toulouse

EN débarquement du navire Archer, de Marseille:
400 paniers huile d'olive de Plagniol en bout.,
200 paniers do do en demi do,
70 caisses vin muscat de Frontignan,
50 do absinthe suisse de Ed Pernod,
100 do vermouth de Noilly frères,
100 do olives Verdales, 50 do câpres fines,
50 do cornichons à l'estragon,
50 do olives farcies et anchois à l'huile,
50 do salaisons assorties.
A vendre par   NUMA LACOSTE & Co,
21 av   147, rue Royale

VIN BLANC—75 barils vin blanc Haut Sauterne, diverses qualités.
A vendre par   NUMA LACOSTE & Co,
21 av   147, rue Royale

VIN de Marseille—50 barriques vin rouge Bargemon, en magasin et à vendre par
21 av   NUMA LACOSTE & Co, 147, rue Royale

HUILE d'olive—36 paniers huile de James Plagniol, en bouteilles et demi bouteilles, en débarquement du navire Archer, venant de Marseille, à vendre par   E. CAHUZAC & Co.
21 avril   No 30, Vieille Levée

VIN de Bergasse—50 barriques, en débarquement du navire Archer, venant de Marseille, à vendre par   E. CAHUZAC & Co,
21 avril   30, Vieille Levée

Apprenez l'Anglais!
Toutes les personnes qui, par plaisir ou nécessité, ont besoin d'apprendre l'Anglais, sont informées qu'à présent, UN COURS SPECIAL DE LANGUE ANGLAISE EST OUVERT
Chez le Prof. BRETTE,
52, rue St-Charles.
La méthode, commencée en mai, est à la portée de toutes les intelligences.
Les dames et messieurs sont reçus à toute heure dans des appartements séparés.
Il est défendu de parler français à l'établissement, après les six premiers exercices.
14 avril

Monument funéraire à vendre.
UN beau MONUMENT EN MARBRE D'ITALIE, érigé sur un vaste terrain, ainsi que deux plus beaux endroits du Cimetière Catholique No 2 de cette ville, et pouvant servir pour une grande famille.
Pour les conditions, s'adresser à
CABALLERO & RASCALDO,
No 36 Vieille Levée,
ou à   P. H. MONSSEAUX,
15 avril—30   coin St Louis et Robertson

Aux couturières.
CINQUANTE bonnes couturières qui s'entendent à la confection des vêtements de nègres, trouveraient immédiatement de l'emploi en s'adressant au Louisiana plantation clothing manufactory, 115 rue du Canal.
15 avril   P. A. HEBRARD,

Tapis, Nattes et Toiles peintes pour parquets.
119 rue de Chartres.
REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que:
Tapis de VELOURS, etc;
Tapis WILTON, tapisserie, tapis de BRUXELLES de triple épaisseur;
Tapis INGRAIN, tapis de VENISE, etc. etc.
Toiles à l'huile de tous dessins, qualité et largeur coupées à la demande;
NATTES, 800 pièces, 4 quarts, 5 quarts et 6 quarts, blanches et en damiers, maintenant en débarquement.
Le tout offert aux PLUS BAS PRIX de la place.
17 mars   A. BROUSSEAU & Co.

COLLEGE DE ST-VINCENT,
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.
CE COLLÈGE auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississipi, il est situé au cap Girardeau, sur le Mississipi, à quarante cinq milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio, et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation. Une éducation commerciale et classique complète est donnée dans ce collège.
CONDITIONS :
Pensions, cours et raccommodage, par an....$150
Blanchissage 12
Médecins et médecines 2
Les élèves qui resteront au collège pendant les vacances auront à payer une somme additionnelle de $15.
Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, avocat,
Agent du collège, rue St Charles No 14
Le rév. J. D. O'Keeffe, trésorier de ce collège, est en ville en ce moment. On peut le voir à l'Archevêché le matin, l'après-midi et de midi à deux heures.
18 mars—2 mois.

Rue de Chartres No. 17,
Mme ROBERT,
A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle a reçu de Paris un assortiment de modes de printemps, consistant principalement en chapeaux crêpe et dentelle, chapeaux de paille à jours et unis, dito pour fillettes et enfants, capotes crêpe, dito blonde et dentelle, mantelets de soie, dito dentelle, pointes noires, voiles, fleurs, coiffures, parures de mariées, voiles de mariées, dentelle, fantaisie, broderie, ombrelles marquises, gants, mitaines filet, etc.   24mars—1m

CHAPEAUX DE PANAMA
3 serrons de bons CHAPEAUX DE PANAMA, débarqués tout récemment et à vendre par   CASTILLO & HARISPE,
9 av—6   No 25 rue Carondelet

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY,
No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
EDMOND DUFOURRÉ & Co, désirent faire savoir au public, et surtout aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont constamment en main à leur nouvel établissement qui sera bien connu sous le nom de "Southern Clothing Manufactory," le plus complet assortiment de Linge fait, à vendre au plus bas prix du marché, parce qu'ils confectionnent eux-mêmes tous leurs articles.
Tout ordre des marchands ou habitans pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvrières qu'ils emploient.   28 fev

Dr. SAMUEL REYNOLDS,
Bureau No 126, rue Gravier, Nlle-Orléans.
GUÉRISON des CANCERS, la TEIGNE, les TUMEURS BLANCHES, les PLAIES, les ULCÈRES de toutes sortes. Il guérit les PANARIS en très peu de temps.   16 mars—1an

F. RIMAILHO & Co.,
IMPORTATEURS
De marchandises françaises, anglaises et allemandes,
66, RUE DE CHARTRES,
Entre Bienville et Conti:
REÇU par les derniers arrivages: un magnifique assortiment de marchandises nouvelles pour le printemps.
BONNETERIE blanche et de fantaisie.
CHEMISES blanches et en couleur, Bretelles, Cravates.
MERCERIE, Broderies, Rubans, Garnitures.
GANTS et Mitaines en filet et en soie.
ÉVENTAILS en papier et en soie.
Portemonnaies, Peignes, Brosses, Parfumeries.
Articles de fantaisie, &c. &c.
MM. les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats ailleurs.
18 dec—6m   F. RIMAILHO & Co.

A VENDRE
UN MULATRE de 30 ans, bon ouvrier [illegible], excellent sujet, garanti sous tous les rapports, [illegible]   L. F. GODET, [illegible] rue Canal

FUSILS ANGLAIS.
LE soussigné, agent de la célèbre manufacture [illegible] de Londres, [illegible] de recevoir et à remplir les ordres pour [illegible] de fusils, selon le modèle [illegible]

Plus de lots gagnants que de billets blancs!!
$204,000!
LOTERIE DU MARYLAND,
SUR LE PLAN DE LA LOTERIE HAVANAISE.
GRANDE LOTERIE CONSOLIDÉE DU MARYLAND,
Pour le bénéfice des loteries consolidées du Maryland.
CLASSE .... 16.
Tirage, Samedi 10 mai 1856, dans la ville de Baltimore.
R. FRANCE & Cie. directeurs.
Les lots forment un total de $204,000, répartis en 30,000 billets—15,600 lots.
Payables en plein, sans déduction.

1	Lot de	$34,000, soit	$34,000
1	do	12,120	12,120
1	do	5,000	5,000
1	do	2,000	2,000
1	do	1,000	1,000
1	do	1,000	1,000
1	do	500	500
1	do	500	500
1	do	500	500
1	do	250	250
1	do	250	250
1	do	250	250
10	do	200	2,000
100	do	100	10,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $200,	approx. de	$34,000	soit	$800
4 do 150	do	12,120		600
4 do 100	do	5,000		400
4 do 80	do	2,000		320
4 do 60	do	1,000		240
8 do 35	do	500		280
8 do 25	do	250		200
40 do 20	do	200		800
400 do 10	do	100		4,000
15,000	$8 50	100		127,500

15,600 Lots formant un total de $204,000

APPROXIMATIONS.
Les deux billets qui précèdent et les deux qui suivent immédiatement les billets qui gagneront les 120 premiers lots, auront droit aux 480 lots d'approximation. Que le No 11,250 gagne le lot de $34,000, les billets numéros 11,248; 11,249; 11,251 et 11,252 recevront chacun un lot de $200, et ainsi de suite. Les approximations du No 1 sur les Nos 2; 3; 29,999 et 30,000; du No 30,000, ce sont les Nos 29,998; 29,999; 1 et 2, des Nos 2 et 29,999, d'après le même principe.
PLAN DE LA LOTERIE.
Emission de 30,000 billets, portant les numéros depuis 1 jusqu'à 30,000, mille lots, divisés en 120 lots et 480 primes d'approximation et 15,000 prix déterminés par le tirage du principal lot, faisant un total de 15,600 lots.
Les Numéros 1 à 30,000, correspondant aux numéros que portent les billets, sont imprimés sur des cartes de papier, roulés dans une enveloppe de ferblanc et placés dans une roue de verre.
Les montants des différents 120 lots sont également imprimés et roulés dans une enveloppe de ferblanc, et placés dans une autre roue. Après avoir fait faire plusieurs tours aux deux roues, deux enfants, les yeux bandés, tirent l'un un numéro de la roue des nombres, l'autre un lot de la roue des lots. Les billets ouverts et exhibés à la foule, ces deux chances sont enregistrées par le commissaire, le lot placé en regard du numéro que l'on a amené. L'opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots aient été tirés. Le tirage est alors imprimé, et après l'avoir vérifié, le commissaire certifie qu'il est exact.
Les 15,000 lots de $8 50 chacun, sont déterminés par le numéro qui gagnera le plus fort lot ($34,000). Si le numéro qui remporte ce gros lot est un nombre impair, il s'en suit que tous les billets impairs auront droit à $8 50. Et au contraire si le fait que ce sera un numéro pair, alors tous les numéros pairs auront droit à $8 50, et [illegible] (pair ou impair) pourront gagner.
Tous les numéros des billets finissant par un 0, un 2, un 4, un 6, un 8, sont des numéros pairs. Tous ceux finissant par un 1, un 3, un 5, un 7, un 9, sont impairs.
Billets, $10.—Moitié de billets, $5.—Quart dito, $2 50. Huitième $1 25.
Les lots sont payables après le tirage, en plein, sans aucune déduction   21av—au10mai

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans de Jackson et du Nord.
Nlle Orléans, 4 avril 1856.
CONFORMÉMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de la Compagnie, No 45 rue Carondelet, lundi 21 avril 1856, de 9 à 3 heures, pour dix-huit directeurs, douze devant être choisis parmi les actionnaires demeurant dans la Louisiane, et six parmi les actionnaires demeurant dans le Mississippi, pourvu qu'une majorité des actions de la Compagnie soit représentée à cette élection, mais si une majorité des actions n'est pas représentée, l'élection aura lieu lundi 28 avril 1856, au bureau de la Compagnie, de 9 à 3 heures.   R. S. CHARLES,
5av—6t   secrétaire.

LE soussigné, habitant le village de la Nlle-Ibérie, offre ses services aux négociants de la Nlle-Orléans comme receveur [illegible] St Martin. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être persuadées qu'il ne négligera rien pour faire la rentrée des comptes qu'on voudra bien lui confier. Il réfère les personnes qui ne le connaissent pas aux MM. Darby & Trémoullet, Louis Le Blanc et Jean Baptiste Derbès, de la maison Berthe, &c.   SEGRE DARBY.
15 avril et v—1m

LE soussigné offre à vendre à des conditions très avantageuses sa propriété, sise entre le couvent et le collège de la paroisse St Jacques, dans le voisinage de l'église St Michel, contenant un arpent de terre de face au fleuve, sur 40 de profondeur, avec une belle maison assez vaste et toutes les dépendances; écuries, hangards, remises, quatre cabanes à nègres, cuisine, poulailler, deux jolies maisons dans la cour, jardin etc. etc.
De l'autre côté du chemin, un arpent, mesurant 25 pieds de largeur sur 125 pieds de profondeur, avec un magasin loué à bail pour 3 ans, dont le revenu annuel est $360. Vendu le tout ou séparément au gré de l'acquéreur.
Pour les conditions s'adresser au propriétaire.
Paroisse St-Jacques, 7 avril 1856.
14 avril—30 av—c   J. B. LAFFITTE.

$50 DE RÉCOMPENSE
SERONT payés à la personne qui retrouvera JOSEPH NAPOLÉON et qui le ramènera rue Conti, 171, mort ou vivant. Ledit Joseph Napoléon s'est absenté depuis mardi à midi.
14avril—6

Aux professeurs français.
ON demande un professeur (maître d'Etude) pour une institution en ville.
S'adresser au bureau de l'Abeille   16 avril—3

Chapeaux de paille.
Rue de Chartres, 72, au premier.
UN grand assortiment de chapeaux de paille pour hommes et enfants, tels que:
Chapeaux d'Italie à bords simples et doubles,
do de pédale garnis;
do suisse en Rotland do;
do Panama do;
Un grand choix de chapeaux et ornements en paille pour dames, fillettes et garçons. A vendre par
8av   J DERBES jr. & Co.

A LOUER.
Une maison confortable, No 162, rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Les clés seront livrées immédiatement. S'adresser à
EDWD SHIFF & Co,
24mars—3f p   No 126, rue Commune

INSTITUTRICE.
UNE dame, munie de bonnes recommandations, désirerait trouver une place d'institutrice dans une famille où il y aurait plusieurs enfants. Elle enseignerait commencement et haute éducation.
Elle enseigne le français, l'anglais, la musique, piano et chant, ainsi que tous les ouvrages de l'aiguille, broderies, etc.
Références et renseignements—MM. J. Bellocq & Co., 61, rue Carondelet; M. Chs. N. Olivier, 236, rue Mme Pierret, coin Remparts et Dumaine, ou au bureau de l'Abeille.   1av—1m

$300 de récompense.
Mairie de la Nouvelle-Orléans,
City Hall, 26 mars 1856.
Une récompense de TROIS CENTS PIASTRES sera donnée à quiconque fournira des renseignements qui feront arrêter et condamner l'assassin ou les assassins qui, le lundi, 17 du courant, à environ neuf heures du soir, au coin des rues Gravier et Magazine, ont tiré un coup de pistolet sur ALEX. ALGEO et lui ont fait à la tête une blessure à laquelle il a succombé.
31mars   JNO. L. LEWIS, Maire.

Aux boulangers.
Hôpital de Charité,
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1856.
DES propositions pour fournir du PAIN à cet hôpital, pendant un an, à partir du 1er mai 1856, à de certaines conditions qu'on connaîtra en s'adressant au bureau du trésorier, seront reçues, le 25 avril 1856, à midi ou avant cette époque.
Tous les journaux de la ville sont priés de reproduire cette annonce.   12 avril—au 1er mai

Aux bouchers.
Hôpital de Charité,
Nouvelle Orléans, 12 avril 1856.
DES propositions pour fournir de la VIANDE à cet hôpital, pendant un an, à partir du 1er mai 1856, à de certaines conditions qu'on connaîtra en s'adressant au bureau du trésorier, seront reçues le 25 avril 1856, à midi, ou avant cette époque.
Tous les journaux de la ville sont priés de reproduire cette annonce.   12 av—jusq.1er mai

LE soussigné recevra avec reconnaissance des renseignements sur M. Xavier Joseph Raison, né à Remagne, Luxembourg, Belgique. La dernière fois qu'on a eu de ses nouvelles, le 17 février 1851, il était à la Nouvelle Orléans.   H. MEUGENS,
12av—10   Consul de Belgique.

AVIS.
LE DR. F. ALLAIN a établi son domicile au No 44 rue Dauphine.
Consultations: de midi à deux heures.
N. B.—Le Dr. Allain prévient les membres de la Société Française de Bienfaisance qu'ils le trouveront en outre tous les jours à l'asile de la Société, à 7 heures du matin, heure de sa visite.
F. ALLAIN. Dr. en Méd.
2av—1m   des facultés de Paris et de la N-Orléans

ED. FROIDEVAUX,
No 58, rue de Chartres, (au 1er.)
Vend en solde le restant de ses marchandises.
Partant pour France, fin avril, recevra tout ordre d'achats.   16av—5

L. PERROT & Co, rue Royale, 222,
A l'angle de la rue Ste-Anne.
MARCHANDISES sèches pour la saison d'été à bon marché, indiennes printanières, américaines et françaises,
1 caisse jaconats imprimés à 12½ cts la yard;
1 do do français, à 25 do do.
Organdies nouveauté, barèges, coutils pour pantalons, botonnades, cotons blancs et écrus, toiles d'Irlande, mousseline suisse, broderies, alpacas noirs et mérinos, mousselines et brins à moustiquaire, soie noire, tule noir uni et brodé pour mantelets, gingo, bas et chaussettes, foulards, mouchoirs, cravates, bretelles, chemises françaises, chemises de santé, parapluies en toile, en soie, corsets, gants et bas de soie, mitaines filet, peignes de toutes les qualités, parfumeries, etc., etc.
Aussi un bel assortiment d'éventails fantaisie.
16av—2m

FAURES & NORMAN,
32 et 35, RUE ROYALE, ENCOIGNURE DOUANE,
Importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs et conserves, et marchands de comestibles en gros et en détail.   26 nov

AVIS
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, sur son propre compte et en son nom seulement.
L. F. MARENT.
12janv   No 60 rue Toulouse.

Bains de la rue Conti,
[illegible] Bourbon et Dauphine.
TENUS PAR F. GAUPP.
CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. [illegible] le public y rencontrera toujours le confort et la plus grande propreté [illegible]   25 mars—6m

VIN de Bordeaux—50 paniers vieux cépe, en débarquement du navire R. H. Sloman, venant du Havre, à vendre par   TH CAPITAINE,
18 av   13, rue Tchoupitoulas

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses assortis, [illegible] à vendre par   TH CAPITAINE,
19 avril   13, Tchoupitoulas

VINS de Champagne—100 caisses en débarquement du navire R. H. Sloman, venant du Havre, à vendre par   TH CAPITAINE,
18 [illegible]   13, Tchoupitoulas

[illegible]

X. LAMBERT,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
De Vins, de Liqueurs étrangères et Sirops, &c.
[illegible] 62, rue des Magasins.

A VENDRE—[illegible] HENRI TURPIN.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle Orléans, 16 avril 1856.
AVIS—Avis est donné aux détenteurs de coupons de bons de la Nouvelle Orléans, émis en faveur de compagnies de chemins de fer, échus et payables à New York le 1er mai prochain, que les fonds ont été déposés à la Banque d'Amérique, à New York, où ils seront payés sur demande à partir de cette date.   E. ROUSSEAU,
17 avril—5   caissier.

Bureau de la compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 14 avril 1856.
L'ÉLECTION annuelle de neuf directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau le lundi 5 mai, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.   J. TUYES,
14 avril—15   Président

Bureau des commissaires de la dette consolidée de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 17 avril 1856.
EN vertu de la trente-septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pour pourvoir à l'administration des affaires", approuvé le 23 février 1852, en vertu de la cinquième section de l'acte supplémentaire audit acte, 'pour pourvoir à l'incorporation de la ville de Lafayette à la ville de la Nlle-Orléans', approuvé le même jour, en vertu de la troisième section d'un acte intitulé: 'Acte supplémentaire à un acte pour consolider la ville de la Nlle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires', approuvé le 11 mars 1852, dans le but de faire face à toutes les dettes de l'ancienne corporation, des anciennes Première, Deuxième et Troisième Municipalités et de la ville de Lafayette, échéant dans le courant de l'année 1856.
Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, à partir de cette date jusqu'à JEUDI, 25 avril courant, à midi, pour l'achat d'une série de quatre cent cinquante bons, de mille piastres chacun. Les dits bons porteront la date du 1er mai 1856 et seront payables dans 35 ans, au bureau du trésorier de la ville, avec des coupons d'intérêt y attachés, au taux de six pour cent l'an payable tous les six mois, dans la ville de New York, le 1er mai et le 1er octobre de chaque année. Les propositions devront porter sur l'endos les mots "Propositions pour l'achat de bons de la ville de la Nlle Orléans", et devront être adressées "Aux commissaires de la dette consolidée de la Nlle Orléans". Les bons seront adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter une partie des bons ou tous les bons.
Conditions de paiement:—Comptant ou en une dette quelconque de l'ancienne ville, des anciennes municipalités ou de la ville de Lafayette, échéant en 1856.
COMMISSAIRES:
JOHN L. LEWIS, Maire,
OVIDE DE BUYS, Contrôleur,
A GIFFEN, Trésorier.
N. E. BAILEY, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen
P. EAGER, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen
C. E. LEE, Secrétaire.
18 avril—jusq 25

A MONSIEUR ALLUARD.
Monsieur,
J'ai lu dernièrement dans les différents journaux de cette ville une lettre, parlant d'une fort belle cure opérée par vous. L'hommage qui vous y est rendu ne m'a nullement surpris, et je viens y joindre aujourd'hui le mien, car moi aussi, j'ai été témoin de l'effet de vos bons soins sur ma fille. Permettez moi donc, monsieur, de vous en remercier cordialement, et, cela fait, de m'adresser directement au public, auquel je dois parler de la réussite entière obtenue par vous dans le traitement d'un membre de ma famille.
Ma fille, Clarisse Robert, a été pendant 17 longues années atteinte d'une maladie des plus douloureuses et des plus inquiétantes. Sans cesse, elle tombait dans des crises nerveuses, ayant le caractère de l'épilepsie. Ces accès fréquents étaient tels que, par fois, elle en perdait la raison pendant 4 et 5 heures; en revenant de là, elle était dans un déplorable état physique. Pendant trois ou quatre jours, elle ne pouvait faire usage de ses jambes, puis venaient les maux de cœur, les vomissements, se prolongeant pendant des journées entières, des maux de tête sans relâche, un incroyable affaiblissement de la vue, une digestion difficile, de violents maux d'estomac, des insomnies invincibles, enfin, une débilitation générale, dépérissement presque complet. Alors les souffrances étaient si vives, que le désespoir s'emparait d'elle et qu'elle demandait la mort.
Pendant cette période de 17 années, j'ai fait appeler un très grand nombre de médecins, et, après des efforts répétés ils ont renoncé à la guérison de ma fille. Je perdais tout espoir quand je fis la rencontre d'une personne, qui avait été atteinte de la même maladie et qui assura avoir été guérie par Mme Alluard, somnambule, rue Bourbon 231, au mois de novembre 1854. Elle ajouta que, depuis cette remarquable cure, elle n'avait éprouvé aucun retour de ce mal, qu'on croyait incurable. Je me décidai à consulter Mme Alluard.
C'est en janvier 1856 que je fis, et, tout d'abord [illegible] au magnétisme et Mme Alluard [illegible] de ma fille [illegible] maladie [illegible]
Je veux aussi par la voie des journaux, donner de la publicité à cet événement, afin d'acquitter en partie, la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers M. Alluard.
J'ajoute à mon nom ceux des personnes qui ont connu ma fille, alors qu'elle était en proie aux souffrances que j'ai racontées.
VEUVE ROBERT,
rue des Ursulines, 40.
MM. Severin Robert, frère—Eugène Berthelot, rue St Philippe 254—Paul Trevigne, rue Columbus 167—Mme Isidore Armant, rue Roman 22; s'adresser à M. [illegible] à la Métairie et rue St Antoine 21, à toutes les familles dont les noms suivent: MM. Hazeur, frères. Mme Vve Louise Marcou Dn. Mlle Athénaïs Louise Hazeur—Mlle Joséphine Hazeur—Mlle Antoinette Louise Marcou Do—M. Louis Hazeur.   20 avril—1M

A vendre ou à exploiter par association.
AVIS—On offre à vendre une Machine à bardeaux avec droit de patente, ainsi que leurs instruments, tels que bateaux, machine à vapeur, scies circulaires et verticales, etc. Le tout situé et établi sur le railroad Jackson, au bord du lac Pontchartrain, à environ 26 milles de la ville, au lieu appelé [illegible] cypress.
On préférerait même trouver un associé capable, afin d'exploiter le susdit établissement de compte à demi.
La machine en question fait, par heure, deux milliers de bardeaux supérieurs à tous ceux faits jusqu'à présent.
On traitera de gré à gré à des conditions très avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.   19 av—1m

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison de VALLS & SAMBOLA a été dissoute d'un commun accord, par acte passé pardevant A. Abat, notaire public, le 10 avril 1856. Mr Fco Sambola est pleinement autorisé à régler les affaires de ladite société.   ANDRES F. VALLS,
Fco SAMBOLA, Jr.

LE soussigné continuera dorénavant le même genre d'affaires, en son nom et pour son propre compte, se rendant seul, sous la responsabilité de Francisco Sambola [illegible]
15 avril   Fco SAMBOLA Jr.

ANDRES F. VALLS, autrefois de la maison Valls & Sambola, continuera pour son propre compte, les affaires de commission en général, au No 75, rue des Magasins, sous la raison A. F. VALLS.   15a

CIGARES de la Havane—25,000 des marques suivantes: [illegible], Cosinna, Regalias de oro, Flor de las Anulas, Sol de la Crimea, La Sultana, [illegible], Washington, Marcsa, Cortiss, Flor Diva, Armand, La Opéra, Louis Miller, Marcea, El Sol, et Napoléons, en débarquement du brick Wm Clark. A vendre par   A. F. VALLS,
15 avril   75, rue des Magasins

Desde esta fecha y de comun acuerdo queda disuelta la sociedad que seguiamos en esta plaza bajo la razon de VALLS Y SAMBOLA.—Y Dn Fco SAMBOLA Jr toma a su cargo la continuacion de los negocios pendientes.
N. O. abril 10, 1856.
ANDRES F. VALLS,
Fco. SAMBOLA Jr.

Aprovecho de esta ocasion para avisar al publico, que bajo la responsabilidad de mi Sor Padre Dn Fco SAMBOLA continuaré los mismos negocios de mi sola cuenta.
N. O. abril 10, 1856.   Fco SAMBOLA, Jr.
15 abril—

$30,000!
PLAN amélioré de la Loterie de la Havane.
(Avec l'autorisation de l'Etat de l'Alabama.)
Loterie de l'Académie de Fort Gaines!
Pour Avril—Classe 14.
Pour être tirée le 24 Avril 1856, dans la ville d'Atlanta.
GROS LOT—HUIT MILLE PIASTRES.
PRIX DES BILLETS:
Billet entier, $5; moitié de billet, $2, 50; quart de billet, $1, 25.
Les lots sont payés trente jours après le tirage, en billets de banques payant en espèces, sans escompte, sur présentation du billet qui a gagné le lot.
Les billets de Banques solvables sont pris au pair. Toutes les lettres sont strictement confidentielles.
SAMUEL SWAN, Directeur
24 mars   Atlanta, Georgia.

$30,000!
La première Loterie établie aux Etats-Unis sur le plan de la Loterie de la Havane.
(Avec l'autorisation de l'Etat de l'Alabama.)
Loterie de l'Académie Militaire du Sud
CLASSE C.—NOUVELLE SÉRIE.
Pour être tirée dans la ville de Montgomery, le 1er mai 1856.
10,000 numéros seulement.—Gros lot, $8,000.
Prix des billets:—Billet entier, $5; moitié de billet, $2 50, quart de billet, $1 25.
Les lots sont payés trente jours après le tirage, en billets de banques payant en espèces, sans escompte, sur présentation du billet qui a gagné le lot.
Les billets de banques solvables sont pris au pair. Toutes les lettres sont strictement confidentielles.
SAMUEL SWAN, directeur,
2 av   Montgomery, Alabama.

HOTEL CARONDELET,
Au Bayou St Jean,
à l'extrémité du vieux Chemin macadamisé.
Le soussigné annonce à ses amis que cet hôtel sera ouvert pour la saison, DIMANCHE, 13 du courant.   B. MOREAU.
14av—1m

HOTEL WASHINGTON,
au Lac Pontchartrain,
TENU PAR
Louis Dominguez & Jules dit Maréchal.
Cet hôtel, entièrement restauré à neuf et monté sur un pied des plus respectables, sera ouvert au public DIMANCHE, 6 AVRIL.
Les propriétaires n'ont rien négligé pour faire de leur établissement un des plus beaux hôtels de la Louisiane, et les familles auront désormais la certitude d'y trouver tout le confort désirable. Des chambres élégamment meublées sont à la disposition des personnes qui désireraient s'absenter quelques jours de la ville, et des salons particuliers pour repas seront à la disposition des amateurs de bonne chère.
La cuisine, confiée aux soins de M. Jules dit Maréchal, bien connu pour son talent culinaire, ne laissera rien à désirer. Les vins seront toujours de premier choix et le service sera fait avec toute l'intelligence et l'empressement possible.
Il y a en outre, en dehors de l'établissement dans un corps de logis séparé, une excellente buvette, une salle de billard et un tir au pistolet.   26mars—1m

Excellente occasion!
au magasin à bon marché de
HARDY,
188, RUE DU CAMP, 188.
REÇU tout récemment, un grand et bel assortiment de marchandises de printemps et de broderies de Paris, comprenant en partie de:
Robes Bayadère barège à ... 35
Robes barège à volants, à ... 4 à $10
Robes organdi à volants, à ... 4
Robes jaconat à volants, à ... 4
Robes jaconat français, à ... 7 50
Robes mousseline à carreaux, $1 35 cts la robe,
Barèges à dessins, à 40 cts la yarde,
Mousselines brillantines françaises, 25 do
Barèges unis et à dessins, 25 do
Soieries de printemps, dernier genre, 30 cts la yd
[illegible]
20 mars—   [illegible] rue du Camp

GRAINS [illegible]
11 avril [illegible]

[illegible]

Avis aux Dames!
Étant décidés à clore notre stock de Marchandises de printemps avant la fin de la saison, nous vendrons à partir de ce jour, à *Grand SACRIFICE*, notre assortiment de ROBES de SOIE et BARÈGES, et de BRODERIES.
C. A. BARRIERE & BROTHER
11 avril   26 rue de Chartres

Marchandises nouvelles
POUR L'ÉTÉ.
LAGAY & LECANU,
36, rue de Chartres.
Importateurs de confections pour hommes, jeunes gens et enfants.
NOUS avons l'honneur de faire savoir au public et aux familles de la Nouvelle Orléans que nous avons reçu par les derniers arrivages de France et par ceux du Nord
Notre assortiment de confections d'été pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers genres
LAGAY & LECANU
11av   36 rue de Chartres

Déballage de marchandises nouvelles.
GRANDE VENTE de Soieries de printemps, robes d'organdis et de barège, dentelles, broderies, articles de mode de Paris, mantelets et un assortiment complet de toutes les nouveautés. Ces marchandises seront vendues aux plus bas prix, par
D. P. SCANLAN & Co.
10av—3pe jusq 1er mai   12 et 14, rue de Chartres

Succession de Antonio Sagrera.
AVIS
AVIS est donné à toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire contre cette succession, de les présenter à l'un des soussignés. Les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer sans délai.
F. SAMBOLA, [illegible]
JOHN L. THIELEN, avocat, [illegible]
11 avril—10f

Demande de Nourrice.
ON demande immédiatement une femme respectable, bonne nourrice. S'adresser au No 151 rue Conti   11 av

PHARMACIE,
Encoignure Conti et Bourgogne.
SPECIALE
POUR LE TRAITEMENT DES
MALADIES SECRÈTES
ET DES MALADIES DE PEAU.
GUÉRISON DE
L'hydrargyrie,
MALADIE PRODUITE PAR L'USAGE
Interne ou externe
DU MERCURE, PAR
E. GAUDOZ, Pharmacien.
2e mars—3m

LES soussignés ont formé ce jour une maison de commission sous la raison sociale de
AD. GIRER, ETOUSE & Co.
ADOLPHE GIRER,
J. G. ETOUSE
J. LEBY.
Nlle Orléans, 15 mars 1856   15mr

Caleçons toile pour hommes.
250 douzaines caleçons toile pour hommes, reçus par le Calawba, à vendre par
LAGAY & LECANU
16av   36 rue de Chartres

Confections d'été pour enfants
100 malles habillements d'été pour enfants—Paris, haute nouveauté que nous venons de recevoir de France, à vendre par
LAGAY & LECANU
16av   36 rue de Chartres

Chemises pour jeunes gens et enfants.
320 douzaines chemises de toutes tailles, nouveaux, reçues par le Calawba, à vendre par   LAGAY & LECANU
16av   36 rue de Chartres

Confections d'été pour jeunes gens.
85 malles confections d'été, les plus nouvelles, reçues par les derniers arrivages de France, à vendre par   LAGAY & LECANU
16av   36 rue de Chartres

Confections d'été pour hommes.
125 malles [illegible] prenant tous les derniers genres, à vendre par   LAGAY & LECANU
16av   36 rue de Chartres

Magasin à bon marché
MODES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Pour la dernière saison,
AU PRIX COUTANT
Encoignure Hôpital et Chartres (C.-dde.)
Mme FABIO.
Mme FABIO a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et aux dames en général, qu'elle a reçu de France et de New York, un assortiment complet de toutes marchandises de fantaisie et de saison, comprenant
Chapeaux de paille unie et à jour pour dames et demoiselles, casquettes d'enfant
Chapeaux de crêpe, couronnes de mariage et de bal
Garnitures de fantaisie
Broderies.
Mantelets de soie et dentelle, voiles en dentelle française
Voiles de mariée
Et un assortiment complet de tous les autres articles de mode
Mme Fabio espère que son beau choix de marchandises et ses prix modérés [illegible] vendues AU PRIX COUTANT, [illegible]
Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses marchandises [illegible]
Souvenez-vous que le magasin est au coin des rues Hôpital et Chartres.   7 mars—1m

AVIS.
LES bureaux du SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS sont momentanément au
No 11, rue Ste Anne,
MAISON PONTALBA
JOHN M. BELL,
18 mars—   Shérif

MAISON et GROCERIE à vendre.
LE soussigné offre à vendre à l'amiable une très jolie maison parfaitement bien montée et bien achalandée, établie depuis bon nombre d'années, à l'encoignure des rues Villeré et Kerlérec. On vendra également la maison, si l'acquéreur le désire. S'adresser sur les lieux.   JEAN DELORD,
2av—1m   coin Villeré et Kerlérec

Grand chemin de fer de Jackson et du Nord.
ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
A partir du 1er avril prochain, le train des passagers avec la malle partira tous les jours [illegible] le convoi quittera [illegible] et arrivera à la Nouvelle Orléans à 11 heures [illegible] arrivera à Osyka à 6 heures du soir   [illegible] 1m

Marchandises de deuil.
P. E. KELLY vient de recevoir un assortiment complet de
Organdis, Barège, Tissu, Grenadine, CHALIS, ALPAGAS, MOUSSELINE DE LAINE, etc., JACONAT, et toute espèce de marchandises de deuil.
[illegible]
Aussi des Pointes en dentelle et Mantelets [illegible]
16 av—6f   Fau. Canal et Royale

AVIS.
A PARTIR d'aujourd'hui, 10 avril 1856, M. H. Tacon ne fait plus partie de la maison A. FAYA & Co, et le soussigné continuera [illegible] d'affaires à l'ancien local, rue de Chartres No 56.
10 av   A. FAYA

AVIS.
A dater de ce jour, le soussigné prend la direction exclusive de l'établissement fondé en cette ville par son père, sous le titre de
LIBRAIRIE NOUVELLE.
Il espère que les personnes qui lui avaient accordé leur confiance voudront bien la lui continuer.
H. TACON.
10av   107 rue Chartres

MEUBLES. MEUBLES.
Entrepôt du Sud.
CHAS. A. STEWART,
171 et 173, rue Canal.
8 mars—1an

B. PRADEL.
Rue St. Charles No. 66.
Elève de Charrière, à Paris, fabricant d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques.
VIENT de recevoir de France, d'Angleterre et de New York un grand assortiment d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques tels que instruments d'anatomie, boîtes, trousses à dissection, boîtes, trousses [illegible] chirurgie, [illegible] amputations, caisses à trépan, résection, [illegible] accouchement, boîte [illegible] à accouchement, [illegible] pupille artificielle, sétons, lancettes, [illegible] boîtes de dentistes, un assortiment complet de divers instruments assortis de prix et de grandeurs.
Appareils orthopédiques.
Tous les appareils sanctionnés et patentés par l'Académie de médecine, l'Académie de l'industrie, Lycée des arts et société d'encouragement, bandages Burat frères, médecins, chirurgiens herniaires de la marine
Bandage Charrière, fournisseur titulaire de la faculté de médecine et de plusieurs universités étrangères, bandage Wickham et Hart patente anglais, bandages de plusieurs fabricants patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expérience, bandages pour les hémorroïdes, bandage de plusieurs fabricants pour la descente de matrice, ceinture hypogastrique, ceinture ventrière élastique, vulcanisée, bas soie, fil, coton élastique, vulcanisé.
Bas lacés en peau de chien, en toile
Genouillères élastiques, suspensoirs de divers modèles, membres artificiels, jambes bras mécaniques, de divers modèles, béquilles assorties, jambières à extension pour redresser les fausses ankyloses du genou; jambières pour le redressement des courbes, appareils pour le redressement des pieds-bots, un complet assortiment d'appareils pour la difformité du corps humain.
Appareils à injection, de plusieurs modèles.
Clyso-injecteurs à levier, à jets continus, à double et simple piston, bidet, siphoïde de voyage, [illegible] irrigateur du Docteur Eguisier, fonctionnant seul et se montant comme une pendule, pour toutes espèces d'injections, lavements, irrigations, douches ascendantes.
Hydroclyseur Adrien Petit, à jet continu, fonctionnant d'une seule main, clysopompes de divers modèles. Tous les bandages et appareils seront posés à l'identification des clients. Tous les instruments et appareils sont assortis de prix et grandeurs. Toutes les réparations d'instruments de chirurgie et d'appareils seront faites dans le plus bref délai.
Chacun sait qu'il est extrêmement difficile, lorsqu'on n'est pas sur les lieux, de se procurer des bandages herniaires tout à fait appropriés. En se conformant ponctuellement aux renseignements suivants, je crois qu'on ne manquera pas d'être satisfait sur tous les points. Il importe, avant tout, d'indiquer d'une manière claire et précise, la forme du bandage qu'on désire, on dira ensuite si l'hernie est inguinale, crurale ou ombilicale, dans les deux premiers cas, si elle existe à droite, à gauche ou des deux côtés, [illegible] la circonférence du bassin, s'il s'agit d'une hernie crurale ou inguinale, et la circonférence du ventre s'il s'agit d'une ombilicale. Toutes ces mesures devront être prises serrées, sans vêtements, avec le plus grand soin, et communiquées avec précision pour toutes espèces d'appareils.
1 dec—1m   B. PRADEL, 66, St Charles

GENIÈVRE—14 pipes de genièvre blanc, de la célèbre marque "Bucdam Arms" importées directement et ayant droit au drawback, à vendre par
H. MEUGENS,
1 dec—1m   31 rue Commune

VIN PORTO—Le soussigné offre à vendre 100 quarts vin Porto [illegible] 20 do do Crown, 4 [illegible] de [illegible] ordinaire.   H. MEUGENS,
5 av—6m   31, rue de la Commune

A VENDRE par les soussignés, pour le marché mexicain et au drawback:
Choix soie, par caisse de six douzaines,
Sevadilla,
Poudre à bayonnette,
Papier à [illegible],
Champagne en bouteille et demi-bouteille.
RICHARD ALBANÉ & Co,
5 nov   58, Chartres, au premier.

[illegible]

[illegible] provisions [illegible] vendre par   H. H. HARLOW & CO.,
14, rue du Canal.